



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

80^e séance plénière

Judi 22 juin 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/77/266 et A/77/718)

Projet de résolution (A/77/L.78)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, comme indiqué dans ma lettre en date du 21 juin, nous nous prononcerons d'abord sur le projet de résolution, à la suite de quoi nous procéderons au débat sur ce point de l'ordre du jour.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : C'est le cœur lourd que j'ouvre la séance de ce matin. Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères condoléances à tous ceux et toutes celles qui ont perdu un être cher dans l'horrible attentat qui a eu lieu en Ouganda samedi, et d'exprimer ma sympathie aux nombreuses familles qui vivent l'inimaginable et ne savent toujours pas ce qu'il est advenu de leurs enfants, s'ils ont été tués ou enlevés. Je veux être clair : s'en prendre à des enfants innocents dans le sanctuaire de leur école est un acte des plus odieux et des plus sournois. Il montre la véritable intention du terrorisme. Et c'est un crime de guerre. Le terrorisme est un incendie destructeur, alimenté par la haine. Il ne connaît pas de frontières et emporte chaque année des milliers de vies innocentes, sans s'arrêter à personne : écoliers,

nourrissons, femmes enceintes, pères et grands-mères. Tout le monde peut devenir une victime.

Qu'il soit national ou transnational, le terrorisme ne devrait pas avoir sa place dans le monde d'aujourd'hui. Le terrorisme, national comme transnational, se nourrit des conflits et de l'instabilité, de la marginalisation, des inégalités, de la discrimination, des violations des droits humains, de l'anarchie et de la mauvaise gouvernance. Notre mode de vie non durable ne fera qu'accroître cette pression à l'avenir. Nous devons nous attendre à de nombreuses autres situations de crise à travers le monde.

Nous devons nous poser les questions suivantes. Devons-nous continuer à nous chamailler sur ce qui constitue le terrorisme ou l'extrémisme violent, à nous attarder sur des détails et à rester aveugles à la situation dans son ensemble ? Ou devons-nous nous unir et mobiliser toutes nos ressources pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes ? Quelles mesures volontaristes, souples et innovantes pouvons-nous prendre, en ligne et hors ligne ? Comment pouvons-nous rendre notre réponse multilatérale globale, inclusive et efficace ? Comment pouvons-nous travailler ensemble à des solutions qui renforcent le respect des droits humains ?

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un instrument d'exception qui recèle un véritable potentiel de transformation. Elle fournit le cadre d'action. Elle décrit les outils à notre disposition. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique et morale d'agir ensemble. Je tiens à remercier sincèrement les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



mondiale, l'Ambassadeur Robert Rae, du Canada, et l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie. Ils ont travaillé sans relâche pour rassembler tous les États Membres et les autres parties prenantes afin de dégager un consensus sur la voie à suivre, et ce, malgré de nombreux défis, comme nous le savons. Ils se sont efforcés de trouver un terrain d'entente pour atteindre notre objectif commun, à savoir un monde libéré de la violence aveugle. J'invite chacun à se rallier à ce consensus, à se concentrer sur ce qui nous unit et à penser aux innombrables victimes du terrorisme et aux nombreux survivants qu'il a meurtris, ainsi qu'à ceux qui, dans le monde entier, attendent de l'Assemblée qu'elle leur apporte espoir et action.

J'espère vivement que nos 8 milliards de parties prenantes perçoivent la finalité du travail que nous accomplissons ici ensemble. Je souhaite qu'elles comprennent et reconnaissent la valeur des débats que nous menons. Je souhaite également qu'elles aient une bonne raison de saluer les progrès accomplis par les États Membres, après des mois de travail intense, pour réduire le danger du terrorisme dans ce monde fragile. N'oublions pas que, en dehors de Turtle Bay, les populations ne s'intéressent pas nécessairement aux références sophistiquées contenues dans les longues résolutions que nous pouvons produire. Elles veulent simplement que nous agissions ensemble pour réduire le danger du terrorisme. Notre message commun à leur attention, à l'attention du monde et des auteurs d'actes terroristes, doit être que les Nations Unies sont solidaires face au terrorisme et qu'elles ont été en mesure de prendre un temps d'avance dans ce domaine. Le terrorisme n'est pas seulement une guerre contre des personnes, il est aussi une guerre contre nos esprits. Ne succombons pas à la division qu'il suscite. Surmontons-la.

Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/77/L.78. Afin que nos travaux se déroulent en bon ordre, j'encourage les délégations qui souhaitent expliquer leur position à bien vouloir le faire dans la déclaration qu'elles prononceront au cours du débat.

Avant de donner la parole aux titre des explications de position avant l'adoption, je rappelle que la durée des explications de position est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Parihar (Inde) (*parle en anglais*) : Les États Membres sont aujourd'hui bien conscients que le terrorisme constitue une menace existentielle pour la paix et la sécurité internationales. Il ne connaît ni frontière, ni nationalité, ni appartenance raciale et il représente une menace contre laquelle la communauté internationale doit unir ses forces.

L'Inde a joué un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre le terrorisme. En tant que pays qui, depuis près de trois décennies, est victime d'un terrorisme transfrontière commandité par un État, l'Inde a parfaitement conscience du coût socioéconomique et humain du terrorisme.

Le Ministre des affaires extérieures de mon pays, M. Subrahmanyam Jaishankar, a présenté aux États Membres un plan d'action en huit points pour la lutte antiterroriste mondiale dans sa déclaration du 12 janvier 2021 (voir S/2021/48, annexe 5) à la visioconférence ministérielle sur le vingtième anniversaire de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de la création du Comité contre le terrorisme. En sa qualité de Présidente du Comité contre le terrorisme l'année dernière, l'Inde s'est efforcée d'intégrer deux principes au dispositif de l'ONU pour la lutte antiterroriste et au débat sur le terrorisme mené au sein de l'ONU. L'Inde a accueilli une réunion spéciale du Comité contre le terrorisme à Mumbai et à Delhi en octobre 2022. La Déclaration de Delhi, qui a été adoptée à cette occasion, est un document décisif dans la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, une question qui revêt souvent une grande importance pour plusieurs États Membres.

Dans ce contexte, ma délégation est très préoccupée par la quatrième révision du projet de résolution A/77/L.78, que les cofacilitateurs ont distribué selon la procédure d'approbation tacite le 19 juin. Nous avons indiqué aux cofacilitateurs que la suppression d'une référence factuelle à la Déclaration de Delhi, adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil, ne se justifiait pas pour deux raisons de principe. La première raison tient à la procédure. Aucune consultation des États Membres n'a été organisée et les cofacilitateurs ont supprimé de manière opaque et sans consultation la référence à un document approuvé à l'unanimité du Conseil. Les Membres n'ont pas été informés des raisons de fond pour lesquelles la référence à la Déclaration de Delhi avait été supprimée. Ce n'est pas justifié.

Deuxièmement, les travaux de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui s'est tenue il y a quelques jours, ont amplement démontré le large soutien dont bénéficie la Déclaration de Delhi, qui fournit des indications politiques importantes sur les problèmes cruciaux auxquels est actuellement confronté le discours antiterroriste. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres entités compétentes l'ont citée comme un exemple de voie à suivre. Il est tout aussi inquiétant que nous l'ignorions de manière arbitraire aujourd'hui et que nous retenions certains documents du Conseil tout en en négligeant d'autres.

Compte tenu de nos préoccupations, telles qu'elles ont été exposées aujourd'hui, ma délégation est contrainte de se dissocier du projet de résolution sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui est soumis pour adoption à la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position avant l'adoption.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.78, intitulé « Huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.78 ?

Le projet de résolution A/77/L.78 est adopté (résolution 77/298).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement les cofacilitateurs des consultations informelles, S. E. M. Robert Rae, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont dirigé avec autant d'efficacité que de patience des débats et des négociations complexes sur la résolution 77/298.

Avant de donner la parole aux personnes qui souhaitent expliquer leur position après l'adoption, je rappelle que la durée des explications de position est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Pendant plus de 60 ans, le peuple cubain a été victime d'innombrables actions terroristes qui, pour la plupart, ont été planifiées et organisées depuis le territoire des États-Unis d'Amérique, avec l'appui, la protection et le financement des gouvernements successifs de ce pays. Du fait de ces actes, Cuba a payé un lourd tribut en vies humaines et en pertes économiques, assorti de souffrances et de dommages incommensurables pour les familles, les personnes concernées et la société cubaine en général. Les actions de ce type ont causé la mort de 3 478 personnes et en ont rendu invalides 2 099 autres.

La conduite de Cuba dans la lutte antiterroriste est irréprochable. Elle n'a jamais participé à l'organisation, au financement ou à l'exécution d'actes terroristes contre quelque pays que ce soit, et son territoire n'a jamais été utilisé à cette fin ni ne le sera jamais. Elle n'a jamais appuyé et n'appuiera jamais les actes de terrorisme international. Notre pays est partie aux 19 conventions

internationales relatives au terrorisme et a mis en œuvre des mesures pour faire face à ce fléau. Cuba respecte et continuera de respecter les engagements qu'elle a pris dans ce domaine. L'attachement de notre pays à la lutte antiterroriste a été élevé au rang constitutionnel en 2019.

Nous condamnons énergiquement tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient le lieu, les auteurs, les cibles et les motivations, y compris lorsque des États y sont directement ou indirectement impliqués. Nous condamnons les mesures et les actes unilatéraux de certains gouvernements, tels que celui des États-Unis, qui s'arrogent le droit de faire établir des listes de pays comme moyens de coercition politique. De telles actions portent atteinte à l'autorité de l'Assemblée générale en matière de lutte antiterroriste et entravent la coopération internationale dans ce domaine. Nous rejetons fermement l'inscription de Cuba sur la liste, établie par le Département d'État des États-Unis, des pays qui parraineraient le terrorisme international. Cette désignation est calomnieuse, hypocrite et opportuniste. Il est notoire qu'il s'agit de désignations infondées, sans autorité ni soutien international, qui visent à diffamer et à contraindre des pays souverains. Nous demandons instamment au Gouvernement des États-Unis de renoncer à ces qualifications absurdes et injustifiées, qui font l'objet d'un large rejet international. L'ONU devrait s'élever contre ces listes et certifications unilatérales et politiquement manipulées, qui sont contraires au droit international. Le terrorisme ne pourra pas être éradiqué si une logique à géométrie variable, la manipulation, l'opportunisme politique et la sélectivité prévalent quand il s'agit de s'y attaquer. Il est inacceptable que certains actes terroristes soient condamnés alors que d'autres sont passés sous silence, tolérés, encouragés, justifiés ou manipulés, en fonction d'intérêts politiques ou économiques.

Notre délégation reste préoccupée par l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications pour commettre, financer ou planifier des actes terroristes, y inciter, ou en recruter les acteurs, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le terrorisme ne peut être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à aucun groupe ethnique. La lutte antiterroriste doit être globale et s'accompagner d'actions directes incluant la prévention afin d'en éradiquer les causes profondes. Nous réaffirmons l'intérêt de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la responsabilité première qui incombe aux États d'appliquer de manière transparente et équilibrée ses quatre piliers. Nous avons participé activement

au septième examen de la Stratégie afin de parvenir à un texte équilibré qui réponde aux exigences et aux préoccupations de tous. Nous réaffirmons notre attachement à l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international, qui englobe le terrorisme d'État et comble les lacunes juridiques et la fragmentation réglementaire actuelle. Nous demandons instamment que les négociations à cette fin reprennent sans délai.

Enfin, nous insistons sur notre position ferme contre le terrorisme, que nous avons exprimée dans les organisations internationales, régionales et consultatives dont Cuba est membre et auxquelles elle participe activement, notamment le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, l'Association des États de la Caraïbe, et le Groupe des 77 et de la Chine. Cuba maintient un engagement ferme en faveur de Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, qui a été adoptée lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tenu à La Havane les 28 et 29 janvier 2014.

M. Shamenov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je tiens à remercier l'ONU pour sa mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous remercions les Représentants permanents de la Tunisie et du Canada d'avoir préparé les documents relatifs au huitième examen de la Stratégie. Nous leur sommes également reconnaissants des efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à un consensus sur l'examen de la Stratégie et à son adoption à l'Assemblée générale.

Le Kirghizistan a pleinement appuyé le travail mené par les États Membres de l'ONU pour mettre en œuvre de manière effective de la Stratégie. Aujourd'hui, le terrorisme est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix, la stabilité, la sécurité et le développement socio-économique de tous les États. La lutte antiterroriste figure parmi les priorités du Kirghizistan en matière de sécurité nationale. Nous continuons de prendre les mesures qui s'imposent au niveau national pour lutter efficacement contre le terrorisme international. Parallèlement, le Kirghizistan appuie fermement la mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui constitue un document mondial unique en son genre visant à consolider les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, nous reconnaissons la nécessité de prendre des mesures concrètes, notamment en renforçant la capacité des États Membres à combattre les menaces terroristes.

Le Kirghizistan soutient activement les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme international et l'extrémisme. Ainsi, nous coopérons étroitement avec les organes antiterroristes de l'ONU, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne. Nous participons aussi activement au Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous sommes convaincus que la lutte contre cette menace doit être menée sous l'égide de l'ONU. Le Kirghizistan estime que toute mesure prise contre cette menace doit être conforme à l'ensemble des obligations découlant du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Dans ce domaine, le Kirghizistan respecte strictement les résolutions du Conseil de sécurité et s'attache à maintenir des relations étroites avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Nous soulignons que la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui est sur le point de s'achever ses travaux, constitue l'une des étapes les plus concrètes en vue de nouer de nouveaux partenariats pour la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Nous sommes persuadés que le succès de la Conférence permettra d'élargir le champ de la coopération pratique entre les États Membres pour lutter contre le terrorisme.

L'une des priorités de la lutte contre le terrorisme consiste à prendre des mesures préventives. C'est pourquoi le Kirghizistan s'est joint à d'autres États d'Asie centrale pour œuvrer activement au retour de leurs citoyens depuis les zones de combat. Comme les représentants le savent, à l'initiative de la République kirghize et conformément aux paragraphes 2 et 4 de la résolution 2610 (2021), l'organisation terroriste Jama'at al-Tawhid wal-Jihad a été désignée le 7 mars 2022 comme une organisation terroriste internationale associée à Al-Qaïda et participant au financement, à la planification, à la préparation, à la facilitation et à l'exécution d'activités terroristes. En outre, le Gouvernement kirghize a mené en mars 2021, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, une mission humanitaire connue sous le nom de Meerim, au cours de laquelle 79 enfants, citoyens kirghizes, ont été rapatriés d'Iraq. Le plan d'aide à ces enfants comprend de nombreuses actions ciblées, notamment en ce qui concerne la réinsertion, la réadaptation rapide et

le retour à une vie sûre et paisible. De plus, en février, le Kirghizistan et ses partenaires ont également mené une mission connue sous le nom d'Aikol, au cours de laquelle 59 citoyens kirghizes ont été renvoyés depuis la Syrie vers la République kirghize.

Le terrorisme représente toujours une importante menace directe dans bon nombre de régions et de pays. Décourager, perturber et déjouer les attaques terroristes et traduire en justice les terroristes présumés doit rester au cœur de notre travail. C'est conforme au droit international, aux instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Pour sa part, le Kirghizistan est prêt à coopérer plus étroitement, tant au niveau bilatéral qu'au sein des organisations régionales et internationales, ce qui nous permettra à l'avenir d'atteindre des objectifs essentiels et concrets pour promouvoir le développement et la prospérité de nos pays.

M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions les Représentants permanents de la Tunisie et du Canada d'avoir dirigé les consultations sur la résolution en vue de parvenir à son adoption par consensus, démontrant ainsi la détermination de tous les États Membres à œuvrer ensemble contre le fléau du terrorisme, qui constitue une menace pour chacun d'entre nous. Nous espérons que la résolution permettra de renforcer la mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en tant que cadre permettant de définir nos objectifs communs et de guider nos efforts nationaux et internationaux en la matière. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur ce point de l'ordre du jour (A/77/718) et félicitons le système des Nations Unies de ses efforts dans les différents aspects de mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

L'État du Qatar est pleinement déterminé à appliquer de manière complète et équilibrée la Stratégie antiterroriste mondiale, notamment l'ensemble de ses quatre piliers, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les conventions nationales et internationales auxquelles nous sommes parties. Nous sommes résolus à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui mène au terrorisme. Au niveau national, mon pays continue d'étoffer sa législation et ses systèmes nationaux de lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et

le blanchiment d'argent, et d'améliorer les capacités des organes nationaux compétents, ainsi que leur coordination. Nous poursuivons la mise sur pied de notre comité national de lutte antiterroriste. L'année dernière, nous avons adopté une stratégie nationale globale de lutte antiterroriste qui couvre la prévention, la sécurité, le traçage et le relèvement, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En outre, nous avons adopté des politiques nationales globales qui contribuent à la prévention du terrorisme.

L'État du Qatar est pleinement conscient du rôle central que joue l'ONU dans la lutte antiterroriste. C'est pourquoi nous sommes attachés à un partenariat efficace avec l'Organisation dans ces différents domaines. Mon pays est le premier donateur du Bureau de lutte contre le terrorisme, grâce à un don annuel de 15 millions de dollars. Ce don a été renouvelé par anticipation jusqu'en 2026, ce qui permettra au Bureau de s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne la coordination des politiques et l'appui administratif au Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Nous soutenons également les efforts visant à évaluer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale et organisons des conférences internationales et régionales fructueuses. Le don qatarien contribue aussi au financement de nombreux programmes, projets et initiatives stratégiques importants du Bureau de lutte contre le terrorisme en matière de renforcement des capacités qui ont abouti à des résultats tangibles. Il s'agit notamment de programmes visant à lutter contre les mouvements de terroristes et les menaces terroristes contre des cibles vulnérables, les systèmes autonomes actionnés à distance et les cellules intégrées ; d'enquêtes antiterroristes ; de programmes pour renforcer la sécurité des grands événements sportifs et promouvoir le sport comme moyen de prévenir l'extrémisme violent ; et d'appui aux victimes du terrorisme.

Nous félicitons le Bureau de lutte contre le terrorisme de sa présence sur le terrain dans de nombreux pays afin d'assurer la mise en œuvre effective de ses programmes. Doha accueille également les bureaux du Pôle international des sciences du comportement appliquées à la lutte contre le terrorisme, qui favorise les échanges de connaissances spécialisées en la matière et appuie la recherche, et du pôle Engagement parlementaire, qui facilite l'élaboration de modèles législatifs afin de promouvoir le rôle des parlements dans un certain nombre de domaines connexes, y compris les droits des victimes du terrorisme. Nous nous réjouissons que la résolution adoptée aujourd'hui mentionne ces deux bureaux.

La nature de la menace terroriste exige des efforts coordonnés et collectifs. Nous devons également répondre aux menaces en constante évolution que représentent le terrorisme mondial et les techniques modernes. À cet égard, nous soulignons l'importance que revêtent les sciences du comportement pour mieux comprendre les motifs et les facteurs qui conduisent à l'extrémisme et au terrorisme. Elles permettent d'améliorer la résilience des personnes et des sociétés, et de nombreuses institutions gouvernementales et universitaires y ont recours pour élaborer des réponses fondées sur des données factuelles. Nous réaffirmons que si nous voulons réussir à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme, nous devons respecter les droits de l'homme, l'état de droit et le principe de non-sélectivité.

Nous ne devons pas lier le terrorisme et l'extrémisme à un pays, une race, une religion, une culture ou une nationalité, ni mettre sur le même plan le terrorisme et le droit légitime des peuples à lutter contre l'occupation. Nous insistons sur la nécessité de combattre le terrorisme au même titre que le racisme, la xénophobie et toutes les formes d'intolérance. Nous soulignons également notre rejet de tout discours de haine, susceptible d'accroître les sentiments d'hostilité et de violence et de favoriser la prolifération de l'extrémisme et du terrorisme. À cet égard, l'État du Qatar met l'accent sur la nécessité de lutter contre l'islamophobie. Nous sommes profondément préoccupés par tous les incidents survenus dans un certain nombre de pays, où le Saint Coran a récemment été brûlé, et nous condamnons ces actes. L'examen périodique de la Stratégie antiterroriste mondiale doit accorder une attention particulière à ces questions importantes, de manière équilibrée, afin de lutter efficacement contre toutes les menaces qui conduisent au terrorisme.

Pour terminer, l'État du Qatar saisit cette occasion pour condamner tous les actes terroristes. Il s'agit d'actes criminels injustifiables, quels que soient les motifs qui les sous-tendent, leurs auteurs et le lieu ou le moment où ils sont perpétrés. Ils constituent une menace grave pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'état de droit. Nous réaffirmons que l'État du Qatar est déterminé à lutter contre cette menace par tous les moyens appropriés.

M. Alzaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'adoption par consensus de la résolution 77/298, intitulée « Huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Je remercie les cofacilitateurs, les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie, des efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours des négociations. Les Émirats arabes unis s'associent également à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant du Royaume frère d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Chacun sait que le terrorisme est un phénomène mondial complexe qui transcende les frontières, les cultures et les religions. La lutte antiterroriste exige une approche multidimensionnelle et multilatérale à même de réagir aux méthodes sophistiquées des groupes terroristes et de s'y attaquer en prenant les devants. L'examen bisannuel de la Stratégie est donc extrêmement important car il nous donne l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'actualisation de la Stratégie à la lumière des menaces terroristes existantes et émergentes.

Ces dernières années ont mis en évidence l'ampleur des défis liés à la lutte antiterroriste. Les terroristes ont accès aux technologies modernes ainsi qu'aux technologies de l'information et des communications qu'ils utilisent pour recruter, financer et lancer des attaques plus complexes, plus meurtrières et aux conséquences plus graves. Je fais référence ici à l'utilisation que font les groupes terroristes des drones aériens, de l'espace virtuel, des cryptomonnaies et de l'impression 3D. En outre, ils utilisent les technologies de l'information, les réseaux sociaux et les plateformes de jeux en ligne pour propager leurs idées destructrices. Il en résulte une prolifération très grave de discours de haine, d'extrémisme et d'informations trompeuses et fausses qui détruisent le tissu social et accentuent la prise pour cible des minorités religieuses et raciales.

Je voudrais donc insister sur deux questions importantes. Premièrement, nous ne devons pas sous-estimer la menace que les technologies modernes peuvent représenter pour la paix et la sécurité internationales si elles tombent entre les mains de groupes terroristes. Deuxièmement, la Stratégie antiterroriste mondiale doit tenir compte de cette nouvelle réalité et s'attaquer aux menaces urgentes qui en découlent d'une manière qui permette à la communauté internationale de réagir efficacement. C'est pourquoi nous réaffirmons que la Stratégie antiterroriste mondiale doit accorder l'attention voulue à certaines des tendances émergentes qui ne sauraient être négligées dans ce domaine. Il est absolument indispensable de promouvoir des approches préventives au niveau international afin de lutter contre l'intolérance et l'extrémisme avant que ces fléaux ne se transforment en actes terroristes et en conflits armés. Cela permettrait de sauver les vies de nombreux innocents et d'améliorer la résilience des populations. Nous pensons qu'en concentrant nos efforts sur la tolérance, la coexistence pacifique et le dialogue, nous pouvons construire des sociétés prospères et pacifiques qui célèbrent leur diversité culturelle, raciale et religieuse. Les Émirats arabes unis ont érigé cette question en priorité aux niveaux local, régional et international, y compris au travers de leurs efforts au sein de l'Organisation.

Nous observons que ce mois-ci, le Conseil de sécurité a adopté par consensus la résolution 2686 (2023), sur la tolérance et la paix et la sécurité internationales. La résolution a été présentée par mon pays, conjointement avec le Royaume-Uni. Elle reconnaît que les discours de haine, le racisme et l'extrémisme sont des facteurs susceptibles d'accroître les menaces et de conduire à des conflits récurrents et exacerbés. C'est également la première résolution qui exhorte les États et les organisations régionales et internationales à condamner publiquement les discours de haine et l'extrémisme et qui demande aux entités des Nations Unies d'apporter une réponse globale pour surveiller la situation en ce qui concerne les discours de haine et les actes d'extrémisme, de les signaler et de les traiter en conséquence, ainsi que d'assurer la protection et la promotion des droits de l'homme.

L'attachement des Émirats arabes unis à la promotion de la tolérance et de la coexistence pacifique ne date pas d'hier. En réalité, il fait partie intégrante de l'édification de notre État et de la manière dont nous nous préparons pour l'avenir. En conséquence, nous avons eu recours à tous les outils, institutions et initiatives visant à préserver les communautés du fléau de l'extrémisme et du terrorisme, tout en promouvant la tolérance à tous les niveaux, national comme international. Ces efforts comprennent la création du Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent Hedayah, qui joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de solutions innovantes et la mise en place de stratégies pratiques de lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale, conformément à l'appel lancé par l'Assemblée générale pour que l'ensemble de la société participe à la lutte antiterroriste. Les Émirats arabes unis associent tous les acteurs engagés, la société civile, les femmes, les jeunes, les dirigeants religieux et d'autres, à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme au sein de la société.

Nous devons rester vigilants face aux menaces croissantes que représente le terrorisme, notamment en continuant de faire fond sur l'élan créé par la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la Semaine de haut niveau de la lutte contre le terrorisme. Grâce à des efforts internationaux concertés, nous serons en mesure d'éliminer les racines du terrorisme et de l'extrémisme, et de construire un avenir meilleur dans lequel nos peuples jouiront de la stabilité et de la prospérité.

M. Fouad (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les États Membres, de l'adoption par consensus de la résolution 77/298, intitulée « Huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». La délégation de mon pays souhaite exprimer sa reconnaissance aux Représentants permanents de la Tunisie et du Canada et

à leurs équipes pour les efforts inlassables déployés ces dernières semaines en vue de parvenir à un consensus.

L'Égypte s'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Nous voudrions ajouter les observations suivantes à titre national.

Premièrement, l'Égypte regrette que nous n'ayons pas pu faire évoluer le libellé de la résolution 77/298 en raison du manque de souplesse de certaines délégations et de leur refus de procéder à des mises à jour nécessaires pour accroître l'efficacité de la Stratégie, garantir sa compatibilité avec les réalités contemporaines et faire face aux menaces terroristes.

Deuxièmement, l'Égypte condamne avec force les incidents au cours desquels des groupes d'extrême droite ont brûlé le Saint Coran dans certains pays. Nous rappelons que ces incidents haineux incitent à commettre des actes terroristes contre les musulmans des pays concernés et contribuent à propager des discours de haine et l'islamophobie. Ces incidents doivent être réprimés et ne doivent pas être banalisés. Dans ce contexte, nous soulignons également qu'il est incompréhensible que de telles hostilités puissent être justifiées au nom de la liberté d'expression ou pour d'autres motifs peu convaincants. Il est regrettable qu'au cours des négociations, certaines délégations aient insisté pour qu'on ne prenne pas en compte ce problème préoccupant, et ce, malgré la grande souplesse affichée par le Groupe islamique, avec pour conséquence que la résolution ne condamne pas ces actes odieux et n'y apporte pas de réponse.

Troisièmement, en lien avec ce qui précède, la délégation de mon pays déplore également que le dernier examen n'aborde pas les attentats terroristes motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance qui, selon le rapport du Secrétaire général (A/77/266), constituent des défis de plus en plus importants. Il est aussi regrettable que nous n'ayons pas pu parvenir à un consensus sur la référence à la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, proclamée dans la résolution consensuelle 76/254. Le fait que les musulmans sont victimes de discours de haine et d'actes de terrorisme a également été passé sous silence.

Quatrièmement, depuis l'adoption de la Stratégie en 2006, le consensus est l'approche que nous avons suivie pour adopter les examens successifs. L'Égypte attache beaucoup d'importance à ce consensus, qui incarne l'unité de la communauté internationale face aux menaces terroristes. Toutefois, ces dernières années, il est préoccupant de constater que certaines délégations ont de plus en plus

tendance à introduire en force des questions qui n'ont rien à voir avec la Stratégie et ses quatre piliers convenus. Cela a pour effet d'affaiblir le message collectif que nous cherchons à faire passer, de nuire au cadre des négociations et de menacer le principe de consensus autour de la Stratégie, que nous protégeons tous et toutes depuis 20 ans. Dans ce contexte, l'Égypte appelle toutes les délégations à mettre l'accent sur les défis concrets posés par le terrorisme aujourd'hui, ainsi que sur la nécessité d'éviter les distractions et les déséquilibres au niveau des quatre piliers de la Stratégie.

L'Égypte poursuit ses efforts aux niveaux national, régional et international pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, et ce, grâce à une approche globale fondée sur le renforcement des capacités de nos institutions nationales en matière de lutte contre le terrorisme, condition indispensable au succès de toute mesure antiterroriste. Nous ne pensons pas que ces efforts constituent une militarisation ou une approche purement sécuritaire de la lutte contre le terrorisme, comme certains le prétendent. Nous devons aussi nous attaquer aux causes profondes du terrorisme et aux facteurs socioéconomiques qui alimentent l'extrémisme. De plus, nous suivons, analysons et réfutons les discours extrémistes par l'intermédiaire de l'Observatoire d'Al-Azhar pour la lutte contre l'extrémisme et du Centre Salam d'études sur l'extrémisme, qui est affilié à l'organisation égyptienne Dar Al-Iftaa. Ces dernières années, l'Égypte a aussi continué de publier un rapport annuel sur les efforts déployés par les organismes publics pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Le libellé du tout dernier rapport a été élaboré de manière à ce qu'il soit conforme aux quatre piliers de la Stratégie mondiale.

Au niveau régional, l'Égypte participe activement au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme de plusieurs États d'Afrique frères, par l'intermédiaire de l'Agence égyptienne de partenariat au service du développement et du Centre international du Caire pour le règlement des conflits et le maintien et la consolidation de la paix. Nous appuyons également les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme en assurant, avec l'Union européenne, la coprésidence du Forum mondial de lutte contre le terrorisme et en participant activement à la Coalition internationale contre Daech.

Pour terminer, l'Égypte appelle toutes les délégations à se pencher sur les enseignements tirés du dernier examen de la Stratégie et des examens précédents, afin de préparer le prochain examen qui, nous l'espérons, permettra de dégager à nouveau un consensus et d'aborder de manière satisfaisante les questions prioritaires liées à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

M. Mahmudzoda (Tadjikistan) (*parle en anglais*) :

Je voudrais tout d'abord remercier le Canada et la Tunisie d'avoir facilité et coordonné le processus de négociation de la résolution 77/298, intitulée « Huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies », et je remercie tous les États Membres de son adoption.

Le monde traverse une période agitée. Des défis tels que le terrorisme, l'extrémisme, la radicalisation, le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale organisée continuent de menacer gravement nos pays. Aujourd'hui, les groupes terroristes se montrent de plus en plus inventifs et capables de s'adapter à un contexte en évolution.

De par sa situation géographique, l'Asie centrale, et en particulier le Tadjikistan, reste à l'avant-garde de la lutte contre les menaces et les défis contemporains susmentionnés. L'Asie centrale a adopté son plan d'action conjoint en 2011, le premier cadre régional conçu pour faire face à la menace terroriste au moyen d'une approche commune, fondée sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et sur un partenariat international renforcé. La quatrième phase du plan d'action conjoint 2022-2025 a été lancée avec succès lors de la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères d'Asie centrale, qui s'est tenue le 8 décembre 2021 à Douchanbé. En outre, afin de promouvoir l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité au niveau national, le Gouvernement tadjik a mis en œuvre avec succès sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme pour 2016-2020 et mène à bien la deuxième phase de sa stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme pour la période 2021-2025.

En vue de renforcer la capacité des services répressifs et des autres organismes à lutter contre le terrorisme, à prévenir l'extrémisme violent, à améliorer la sécurité aux frontières et à empêcher le financement du terrorisme, le Tadjikistan continue de déployer des efforts supplémentaires et de prendre des mesures efficaces et effectives. Ainsi, pour empêcher la propagation d'idées extrémistes dans les établissements pénitentiaires, les capacités méthodologiques et préventives des services éducatifs de ces établissements ont été renforcées et améliorées. Nous avons adopté en 2020 et 2021 des lois sur la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, qui définissent les droits et les obligations des autorités de l'État dans ce domaine, ainsi que les formes d'extrémisme, la responsabilité en cas d'actes extrémistes et les mesures visant à prévenir les activités extrémistes. Le décret du Président du Tadjikistan

sur le Concept national de lutte contre le blanchiment des produits du crime, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive pour 2018-2025 a été adopté en 2018.

Un certain nombre de révisions et d'amendements ont été apportés à la législation pénale et administrative en vue de criminaliser de nouveaux actes et de renforcer, et sur certains points, de diminuer, la responsabilité pour les crimes et infractions de nature extrémiste et terroriste. Dans le contexte du renforcement du cadre institutionnel de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, le Département de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et le Centre de fusion unifié pour la prévention de l'extrémisme, du terrorisme et de la cybercriminalité ont été créés au sein du parquet général. Une équipe spéciale interinstitutions a été mise en place pour coordonner les activités des services opérationnels et des unités d'enquête, ainsi que pour recenser les crimes liés au recrutement de citoyens par des organisations terroristes et pour enquêter sur ces derniers. Des mesures opérationnelles sont prises régulièrement pour réprimer les actes de terrorisme en préparation et pour identifier les personnes impliquées dans des activités extrémistes et terroristes sur le territoire du Tadjikistan.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la République du Tadjikistan sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme pour 2016-2020, le Gouvernement du pays, entre autres réalisations importantes, a également amélioré son mécanisme de prévention de l'extrémisme et renforcé le rôle de l'éducation et de la société civile. La mise en œuvre réussie de ce document a créé un environnement propice à l'élaboration et à l'adoption d'une nouvelle stratégie pour la période 2021-2025. Un secrétariat spécial a été créé pour garantir le succès de la mise en œuvre de la Stratégie, et il existe une plateforme de coopération entre les institutions publiques chargées de la mise en œuvre et les organisations internationales et de la société civile.

Les mesures concrètes prises par le Gouvernement tadjik ont permis le retour de plus de 350 citoyens de notre pays, principalement des femmes et des enfants, en provenance de Syrie et d'Iraq. Actuellement, nous continuons de prendre des mesures efficaces pour les réadapter et les réinsérer dans la société. Les 18 et 19 octobre 2022, la Conférence de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de sécurité et de gestion des frontières aux fins de la lutte contre le terrorisme et de la prévention des mouvements de terroristes a été organisée par le Gouvernement de la République du Tadjikistan, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires. La conférence de Douchanbé était

la troisième étape d'une série d'événements organisés dans le cadre du processus de Douchanbé, lancé comme suite à la Conférence de haut niveau sur la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et son financement par le trafic de drogues et la criminalité organisée, qui a eu lieu à Douchanbé les 16 et 17 mai 2019. La conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, organisée par le Gouvernement de la République du Tadjikistan, en coopération avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux, a eu lieu à Douchanbé les 3 et 4 mai 2018.

Dernier point mais non le moindre, ma délégation prend note avec satisfaction du partenariat et de la coopération du Bureau de lutte contre le terrorisme, et remercie le Bureau et de nombreux autres homologues de la communauté internationale d'avoir mis en œuvre de manière coordonnée et cohérente les activités de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action nationaux de la République du Tadjikistan sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme pour la période 2021-2025, et d'avoir organisé des conférences internationales au Tadjikistan.

M^{me} Jamal (Bahreïn) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale en personne pour la première fois depuis notre dernier examen, qui a eu lieu par visioconférence pendant la pandémie, lorsque j'ai pris mes fonctions actuelles au Ministère des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn. Il s'est passé tellement de choses depuis lors. Il y a eu beaucoup de faits positifs aux niveaux national, régional et mondial, et le retour à la normale et aux interactions est la cerise sur le gâteau.

Les deux dernières années nous ont donné de nombreuses occasions de comprendre les multiples évolutions des phénomènes terroriste et extrémiste. Les événements montés en épingle par les médias ont quadruplé notre terminologie et aujourd'hui, il devient difficile de suivre les évolutions. En outre, le besoin incessant d'interpréter correctement une terminologie spécialisée et très centrée sur l'expérience entre les différentes langues afin que nos connaissances, nos engagements et nos objectifs à long terme restent parallèles, voire similaires, souligne le rôle des universitaires et des spécialistes de la communication stratégique en particulier. De telles difficultés font qu'il est impératif de tenir compte de notre mémoire institutionnelle collective, étant donné qu'au fil des années, les connaissances spécialisées se sont progressivement dispersées dans des domaines variés, liés ou non.

Les réseaux, autrefois créés dans le cadre de la Coalition mondiale contre Daech, travaillent désormais de manière cloisonnée, peut-être en raison d'un changement d'objectif ou d'une différence d'approche. Actuellement, cela n'influence pas nécessairement les publics cibles, mais ne garantit pas qu'une barricade à long terme puisse être mobilisée immédiatement pour faire face à une menace collective nécessitant un discours commun.

Nous avons eu, dans la région, du pain sur la planche, et nous avons réussi à élaborer des normes de suivi et d'évaluation qui, à tout le moins, se sont avérées adaptées à notre *modus operandi*. Je me souviens qu'il y a quelques années encore, il était courant de constater des lacunes dans les techniques d'évaluation utilisées dans les projets et les campagnes de communication stratégique visant à prévenir l'extrémisme violent ; mais aujourd'hui, il semble qu'il y ait une satisfaction générale quant aux réalités de la réussite et aux moyens de parvenir à un changement de comportement et d'attitude.

Les personnes ici présentes qui connaissent nos approches régionales savent qu'à tous égards, nous préférons utiliser un contre-discours direct qui réfute l'idéologie extrémiste criminelle basée sur des principes religieux et qui s'appuie sur des valeurs nationalistes qui remplacent la vulnérabilité par des protections socio-psychologiques. Une telle approche nécessite une très bonne compréhension des principes de chaque idéologie spécifique à aborder de front au fur et à mesure qu'elle se développe, ce qui rend une solution toute faite impossible.

Alors que le monde cherche progressivement une solution durable pour la réadaptation et la réinsertion des combattants terroristes, les approches de chaque pays détermineront les succès qui auront une incidence sur la sûreté et la sécurité partout dans le monde, faisant de l'ONU l'endroit le plus approprié pour comprendre que ce que nous décidons aujourd'hui aura des répercussions sur la stabilité et la paix futures du monde entier. L'extrémisme, sa définition, sa prévention et son recul doivent être au cœur de notre débat, non pas simplement dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, mais comme un thème, un terme, un objectif et une industrie en soi. Dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des discussions sur l'ordre du jour de l'ONU d'aujourd'hui, Bahreïn, mon pays, se tient aujourd'hui à cette tribune, prêt, déterminé et fier.

M. Frank (Suisse) : Aujourd'hui s'achève le huitième examen de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, un processus centré sur la mise en place de réponses communes et globales pour prévenir et contrer

le terrorisme. Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les cofacilitateurs, M. Robert Rae, du Canada, et M. Tarek Ladeb, de la Tunisie, ainsi que leurs équipes pour avoir si bien dirigé nos travaux, et de les féliciter pour les résultats que nous avons obtenus.

Il est fondamental que la lutte contre le terrorisme reste une partie intégrante du multilatéralisme et que la confiance mutuelle soit renforcée afin de trouver une réponse centrée sur un consensus mondial. Comme notre ministre des affaires étrangères, le Conseiller fédéral Ignazio Cassis, l'a déclaré lors de l'événement de haut niveau le 3 mai 2023, début de la présidence suisse du Conseil de sécurité, « [o]ui, le système multilatéral est sous tension, mais non, il n'est pas en faillite » (*S/PV.9315*, p.8). Là où il y a la confiance, tout est possible. L'adoption consensuelle de la résolution 77/298 aujourd'hui en est la preuve.

Je voudrais évoquer trois priorités essentielles de la Suisse au cours de ces négociations.

Premièrement, nous devons garantir le plein respect de l'état de droit et du droit international, notamment des droits de l'homme, ainsi que du droit international humanitaire, dans tous les efforts visant à prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent. Il faut en outre davantage tenir compte des différences entre les genres en matière d'impact du terrorisme et des rôles différents qu'ils peuvent avoir en matière de prévention. Pour ce faire, les États Membres et l'ONU doivent progresser en matière de responsabilité, de prévention et de lutte contre l'impunité, et mettre en place des mécanismes d'application correspondants. La résolution d'aujourd'hui constitue un pas dans la bonne direction. Mais il faut aller plus loin, en assurant une évaluation adéquate de l'impact de l'action antiterroriste des Nations Unies sur l'état de droit et le droit international et l'égalité des genres. Un mécanisme de contrôle efficace contribuerait grandement à tirer des enseignements, à s'améliorer continuellement ainsi qu'à garantir que nous respectons les engagements que nous avons pris.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les mesures prises pour prévenir et contrer le terrorisme, y compris les sanctions de l'ONU, n'entravent pas les activités humanitaires. La fourniture rapide, sûre et sans entrave de l'assistance et de la protection humanitaire, tel que le préconise le droit international humanitaire, doit être notre principale priorité commune. À cet égard, la Suisse appelle à la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité, en particulier dans le domaine antiterroriste. La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies doit suffisamment tenir compte de cette évolution importante.

Troisièmement, des approches claires, transparentes, fondées sur des données probantes et axées sur les résultats doivent être à la base de tous les efforts de l'ONU et de ses États Membres. La Suisse se félicite que la résolution contienne des dispositions à cet égard. Il est essentiel de mesurer les effets, l'efficacité et les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour en comprendre les effets, pour identifier nos succès et pour apporter des améliorations là où c'est nécessaire. Un cadre de résultats élaboré de manière collaborative et transparente, impliquant toutes les parties prenantes, notamment la société civile, est le meilleur moyen d'y parvenir.

Nous avons adopté aujourd'hui la résolution résultant du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Toutefois, cela ne signifie pas que le travail est terminé, mais plutôt que celui-ci continue. Nous devons maintenant promouvoir cette résolution et en suivre l'évolution. La mise en œuvre et l'évaluation sont des étapes d'une importance égale dans le cadre d'une réponse globale et stratégique au terrorisme.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à l'occasion de l'adoption de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cet examen offre toujours une occasion utile de renouveler notre détermination collective et inébranlable à combattre le terrorisme et à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

L'OCI tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie, et l'Ambassadeur Robert Rae, du Canada, qu'il remercie de leurs efforts précieux tout au long des négociations. L'OCI est aussi très reconnaissante des efforts inlassables déployés par M. Yassine Salah et M. Hussein Hirji, les experts en matière de lutte contre le terrorisme des Missions permanentes de la Tunisie et du Canada, qui se sont efforcés, au cours des dernières semaines, de parvenir à un consensus entre les délégations sur cette résolution relative à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je tiens également à remercier tout particulièrement notre expert de la Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite, M. Khalid Felemban, qui a coordonné les positions de l'OCI.

Selon nous, les examens bisannuels de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ont jusqu'à présent attesté du rôle important que le multilatéralisme

peut encore jouer dans le monde polarisé qui est le nôtre aujourd'hui, et ce, malgré tous les obstacles. L'adoption par consensus de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006 (résolution 60/288) et l'ensemble de ses examens jusqu'à l'actuel huitième, ont contribué à envoyer un message fort et nécessaire concernant notre approche mondiale unifiée de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme dans toutes ses manifestations, telle que définie dans la Stratégie, avec ses quatre piliers. Ainsi, consciente de l'importance primordiale du consensus dans ce processus unique en son genre, l'OCI, en tant que plus grand pôle de négociation, comprenant 57 États membres, s'est toujours efforcée de maintenir cette pratique comme *modus operandi* pour nos examens consécutifs et a souvent fait des compromis et des sacrifices considérables pour y parvenir.

L'OCI s'est engagée dans les négociations des dernières semaines en toute bonne foi et avec la ferme conviction qu'il était nécessaire de mettre à jour la Stratégie pour qu'elle intègre les nouvelles menaces et les nouveaux défis qui ont émergé depuis son dernier examen en 2021. Tout au long des négociations, l'OCI a fait preuve de la plus grande souplesse et de la plus grande transparence, malgré des réserves et des préoccupations réelles concernant le processus et le manque évident de souplesse de la part de certaines délégations. L'OCI regrette que le huitième examen n'ait pas permis de parvenir à un consensus sur de nombreuses propositions qui reflètent les événements récents et les nouvelles tendances apparues depuis le dernier examen. Je fais notamment allusion aux propositions déposées par l'OCI pour condamner les tentatives et les actes récurrents commis par des acteurs racistes et d'extrême droite pour inciter à la violence et au terrorisme contre les musulmans en profanant délibérément des mosquées et en brûlant leur texte le plus sacré, le Coran. Notre groupe a passé des heures à expliquer en quoi de tels actes de haine favorisent la diffusion de discours islamophobes, antiminorités et anti-immigrés, et en quoi ils constituent une incitation criminelle au terrorisme, qu'il convient de condamner avec la plus grande fermeté et de sanctionner pénalement. Néanmoins, notre groupe a été surpris par les justifications de ces actes de haine et d'incitation au terrorisme par certaines délégations.

Conformément à l'approche de longue date de l'OCI, fondée sur la souplesse et les négociations de bonne foi, nous avons proposé des formulations qui évitaient clairement toutes les prétendues lignes rouges évoquées par les délégations ayant émis des objections, en nous appuyant sur des formulations consensuelles issues de résolutions qu'elles ont elles-mêmes déposées

à l'Assemblée générale. Nous n'avons malheureusement pas été entendus. Nous sommes déçus de ce refus total de ne serait-ce que prendre en considération des propositions de libellé visant à rendre compte de ces actes odieux et à les dénoncer, aussi atténuées soient-elles, d'autant que les quelques délégations ayant formulé des objections n'ont fait aucun effort pour parvenir à un consensus sur cette question importante et ont rejeté nos efforts continus pour parvenir à une solution consensuelle.

Néanmoins, il serait également juste de déclarer publiquement que notre incapacité à condamner de tels actes aujourd'hui envoie un message clair : l'incitation au terrorisme contre les musulmans peut être tolérée. Dans le même ordre d'idées, l'OCI est extrêmement déçue que la résolution sur le huitième examen de la Stratégie n'ait pas fait référence à la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, qui a été proclamée sur la base de la récente résolution 76/254, adoptée par consensus. Notre groupe refuse cet échec et, malgré la réticence de quelques délégations qui se sont opposées à nos propositions, reste uni et catégoriquement déterminé à continuer d'inciter à un effort collectif au niveau international pour lutter contre de tels phénomènes.

Nous tenons en outre à rappeler les engagements exprimés, entre autres, dans la présente résolution et les résolutions précédentes sur la Stratégie en faveur du renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et réaffirmer que le terrorisme et l'incitation aux actes terroristes et violents contre les musulmans, qui constituent une forme et une manifestation croissantes du terrorisme, ne sont pas une exception. Nous devons démontrer notre résolution et notre détermination inébranlable à lutter contre le terrorisme en renforçant la coopération internationale pour enrayer ces actes odieux afin d'empêcher les populations d'être victimes de ces tentatives et actes répréhensibles, de prévenir la normalisation de ces actes de violence et de terrorisme et, enfin, de faire progresser notre objectif commun d'un monde exempt de terrorisme. Étant donné que l'utilisation à mauvais escient des technologies de l'information et des communications par ces groupes a déjà donné lieu à des actes de violence et de terrorisme de grande ampleur contre les musulmans, nous tenons à souligner que le système mondial de gouvernance d'Internet et les plateformes mondiales de médias sociaux ont la responsabilité de mettre en place une coopération efficace avec les forces de l'ordre pour empêcher la diffusion de la haine et les actes d'incitation au terrorisme contre les musulmans.

L'OCI est par ailleurs très préoccupée par les tentatives incessantes de certaines délégations de faire en sorte que la Stratégie se focalise moins sur le terrorisme et davantage sur nombre d'autres questions qui sont davantage du ressort de la Troisième Commission. Ces tentatives ne contribuent pas à renforcer les capacités des États Membres ou la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Au contraire, elles créent une distraction et menacent de perturber l'équilibre délicat atteint entre les quatre piliers de la Stratégie, et nous conduiront tôt ou tard à perdre la nature consensuelle des résolutions sur l'examen de la Stratégie, une menace qui se rapproche à chaque examen. Nous appelons par conséquent tous les États Membres à s'abstenir de telles tentatives et à se concentrer sur des mises à jour réelles, concrètes et orientées vers l'action qui ont une incidence appréciable sur la lutte contre le terrorisme dans le monde.

Enfin, nous voudrions réaffirmer que le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ne peuvent ni ne doivent être associés à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique.

L'OCI se félicite de la décision de tenir en 2026 le neuvième examen biennal de la Stratégie, qui coïncidera avec le vingtième anniversaire du lancement de la Stratégie. Elle espère sincèrement que tous les États Membres seront en mesure, au cours du prochain examen, de collaborer plus efficacement et dans un esprit de consensus et de compromis pour produire un document faisant davantage état des préoccupations et des priorités des États Membres, tout en tirant les enseignements des lacunes des examens précédents, y compris celui-ci.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) :
Le 22 juin 1985, soit il y a exactement 38 ans aujourd'hui, un avion a décollé de Vancouver pour Toronto, avec à son bord une bombe fabriquée au Canada par des extrémistes violents de mon pays. La valise dans laquelle la bombe était cachée a été placée dans un avion qui a décollé de Toronto, ma ville, sur le vol 182 d'Air India, qui a ensuite récupéré d'autres passagers à Montréal et décollé pour Londres, après quoi il était prévu qu'il se rende à Delhi. À cette époque de l'année, comme aujourd'hui, les élèves terminaient l'année scolaire et de nombreux Canadiens ayant des liens familiaux avec l'Inde allaient rendre visite à leurs proches. Peu après minuit, le 23 juin, cette bombe, qui n'avait pas été détectée, a explosé et les 329 personnes à bord de l'avion ont péri. Les corps ont été identifiés par les familles canadiennes qui se sont rendues à Cork, en Irlande, soutenues par une incroyable population irlandaise qui s'est mobilisée pour les héberger.

Le même jour, deux bagagistes de Narita, au Japon, ont été tués par une bombe, elle aussi embarquée sur un vol en provenance de Vancouver. Ce jour fatidique du 23 juin, que les Canadiens commémoreront demain, est resté l'acte de terrorisme aérien le plus meurtrier jusqu'aux événements survenus le 11 septembre et leurs effets dévastateurs sur la ville de New York. D'ailleurs, après le 11 septembre, mon gouvernement m'a demandé d'examiner ces événements et les enseignements qui en avaient été tirés pour notre dispositif antiterroriste de l'époque. Je n'entrerai pas dans les détails de ce rapport, que les membres peuvent toujours trouver en ligne sous le titre « Leçons à retenir », mais je mentionne tout cela parce que, lorsque le Président de l'Assemblée générale m'a demandé, ainsi qu'à mon cher collègue l'Ambassadeur Ladeb, de la Tunisie, de cofaciliter le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les victimes à bord de ce vol, et tant d'autres qui ont partagé leur histoire avec moi, m'ont motivé à apporter une nouvelle contribution à la lutte contre ce fléau mondial.

Je ne suis pas du tout sur la défensive pour faire la déclaration qui va suivre. L'Ambassadeur Ladeb et moi-même ne sommes pas les coauteurs du texte. Le processus de cofacilitation ne consiste pas à rédiger le texte, mais à faire en sorte que les États Membres se mettent d'accord avec d'autres États Membres ayant des vues divergentes. Ce que nous pouvons faire et ce que nous avons, je l'espère, réussi à faire, c'est façonner le processus et contribuer à trouver le consensus qui existait parmi les États Membres. Nous avons essayé de dialoguer directement et de manière transparente avec toutes les parties qui ont cherché à participer activement au processus. Nous nous sommes appuyés sur les pratiques antérieures et avons cherché à approfondir les consultations avec la société civile, assorties des contributions de nombreuses entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme dans le cadre du processus, et nous nous efforcerons de veiller à ce que cette pratique soit préservée lors de l'élaboration des futures feuilles de route.

En tant que cofacilitateur, je voudrais remercier plusieurs personnes et groupes. Je sais que mon bon ami l'Ambassadeur Ladeb se joindra à moi dans cette démarche. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir fait cet honneur, même si je dois avouer que ce n'était pas nécessairement mon sentiment tous les jours ces derniers temps. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et son équipe, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des évaluations et analyses qui nous ont tous

permis de rester informés. Je remercie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de sa forte présence sur le terrain et de son expérience, ainsi que d'avoir informé les États Membres des nouveaux programmes. Je remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Rapporteuse spéciale de nous avoir rappelé d'être attentifs aux répercussions qu'ont toutes nos activités antiterroristes sur les droits humains, ainsi qu'au caractère universel de nos obligations. Bien entendu, je remercie mon ami et collègue l'Ambassadeur Tarek Ladeb. Nous sommes devenus de bons camarades ces derniers temps et ce fut un plaisir de travailler avec lui et son équipe. Je remercie mon assistant, Hussein Hirji, qui a reçu les remerciements d'autres orateurs. Je pense que nous savons tous que le processus de facilitation est mené par ce que nous appelons des experts, qui ont passé d'innombrables heures à travailler ensemble pour nous aider à obtenir le résultat que nous voyons aujourd'hui.

Je voudrais dire un mot sur la Stratégie dans son ensemble. Selon moi, nous avons fait quelques progrès lors du huitième examen. Les discours prononcés ce matin indiquent clairement que nous n'avons pas réalisé tous les progrès que certains pays, représentants et groupes auraient souhaités, et c'est un fait. C'est dans la nature du processus. Nos débats ne sont pas menés dans un monde parfait. Ils s'inscrivent dans le contexte géopolitique de notre époque. Nous les menons d'une manière qui ne sera jamais parfaite, mais nous essayons d'avancer petit à petit, lorsque nous pensons qu'un consensus est possible, et nous tentons de le renforcer.

Je crois qu'on peut dire que le contexte a quelque peu changé au cours des dernières années. Premièrement, comme l'illustre mon récit des événements tragiques survenus en Inde, au Canada et en Irlande, nous comprenons maintenant que le problème est mondial. Les gens se déplacent. Les gens voyagent. L'idée que le terrorisme et la menace qu'il représente se cantonnent à une seule partie du monde ou à un ensemble particulier de problèmes est erronée. Il s'agit d'un phénomène véritablement mondial. S'il prend sa source dans les zones de conflit, ces conflits ont des répercussions dans le monde entier, du simple fait de la nature de la mondialisation. Les terroristes prenaient auparavant pour cible des avions pour les détourner ou les faire exploser ; aujourd'hui, ils se procurent et utilisent des drones. Les technologies jouent donc un grand rôle. C'est un premier changement. L'Internet en est évidemment un autre. Du fait de la vitesse des communications et de l'influence qu'elles exercent sur les citoyens et les jeunes, un événement qui se produit dans une partie du monde peut avoir un effet direct sur une autre partie du

monde en fonction de qui a accès à la mésinformation, à la désinformation ou aux discours de haine diffusés en ligne. C'est là que se déroule le processus de radicalisation. Le recrutement ne se limite pas à une zone géographique. Il se fait en ligne en ce moment même. Des jeunes sont assis devant un écran, ils regardent de la propagande haineuse et ils se laissent convaincre et se laissent séduire par ses arguments. Ils vivent à New York, Delhi, Toronto, Buenos Aires ou ailleurs.

Lorsque nous avons passé en revue le septième examen, les participants ont initialement opté pour une prorogation technique. L'idée était de s'appuyer sur les progrès réalisés lors du septième examen. Mais au fur et à mesure, chaque représentant est venu nous voir pour nous dire qu'il était favorable à la prorogation technique, mais qu'il souhaitait ajouter un élément nouveau qui reflétait son point de vue. Nous avons donc écouté ces requêtes, en tant que cofacilitateurs, mais nous avons également précisé que nous n'étions pas ceux qu'il fallait convaincre puisque chaque demande d'ajout en amenait une autre. J'ai entendu la frustration de mes collègues depuis la tribune et je la comprends, mais le fait est que c'est le processus de consensus que nous avons créé, et je pense que l'avantage du consensus est qu'il nous permet de parler au nom de tous les citoyens du monde et de dire que, au minimum, voilà la direction que nous devons prendre. Je pense que c'est quelque chose que nous perdrons si nous nous contentions de procéder paragraphe par paragraphe, mot par mot, vote par vote, et si nous commençons à nous diviser encore plus que nous ne le sommes déjà.

Mais, à titre personnel et en tant que représentant de mon pays, je dois dire que certaines des propositions formulées sont tout à fait pertinentes. Je pense que nous devons effectivement faire face à de nouvelles formes de haine. Je pense que nous devons effectivement faire face à l'islamophobie. Mais nous devons avoir à cœur de nous attaquer à l'antisémitisme et à toute autre forme de haine raciale qui profane les religions et conduit à la violence. Nous devons comprendre les préoccupations légitimes liées à la liberté d'expression, mais nous devons également comprendre que l'incitation directe reste un acte criminel. Nous avons donc pu faire quelques progrès. Nous avons évoqué les réunions importantes qui ont eu lieu en Espagne, en Inde et au Tadjikistan, ainsi que le Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme qui s'est tenu à New York. Bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur les documents issus de ces réunions, y compris, malheureusement, sur la Déclaration de Delhi, il est désormais admis que ces discussions vont se poursuivre. Nous avons discuté de l'importance d'une

plus grande participation de la société civile, en particulier dans la lutte contre le terrorisme, et beaucoup ont souligné l'importance de la protection. Et bien que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord sur une formulation spécifique plus forte, ce que je trouve regrettable, une référence à l'importance de soutenir les organisations de la société civile dirigées par des femmes a été ajoutée.

Nous avons débattu de la question du contrôle du dispositif croissant des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. La philosophie que nous avons adoptée au Canada consiste à dire que les mesures contre le terrorisme et la menace terroriste doivent être solides, mais que le contrôle visant à garantir la protection des libertés civiles doit être tout aussi solide. Je pense que nous devons trouver un équilibre dans ce domaine au sein de l'ONU. Pour ma part, j'espère qu'au cours des trois prochaines années, nous serons en mesure de dissiper certaines des craintes et des préoccupations que nous avons entendues au sujet de ce que cela signifierait ou de l'impact que cela aurait sur les travaux des entités compétentes.

Je pense que le Secrétaire général a fait preuve de leadership dans son rapport (A/77/266) sur la montée de l'extrémisme raciste et sexiste, et je pense que ses rapports constituent une première étape pour comprendre cette menace. Nous sommes d'accord sur le fait que davantage de recherches et de données seront nécessaires. Dans ce but, nous avons conclu un accord important pour fixer la durée du prochain cycle à trois ans. Comme l'a souligné mon collègue d'Arabie saoudite, il aura lieu au moment du vingtième anniversaire de la Stratégie. Il s'agit d'un exercice d'apprentissage pour nous tous. C'est un exercice d'apprentissage pour le monde entier. Après le 11 septembre, nous avons franchi une étape décisive en reconnaissant que le terrorisme mondial pouvait avoir des répercussions sur tous les pays du monde et que nous devions élaborer une stratégie mondiale pour faire face à un phénomène mondial.

(l'orateur poursuit en français)

Le terrorisme et les risques du terrorisme ne sont pas limités à un pays, une zone de conflit ou une région. Ils ne sont pas limités par l'ethnicité, ils ne sont pas déterminés par une religion ou une autre. Cela n'a rien à faire avec la situation. La réalité de notre situation dans le monde, aujourd'hui, c'est que le terrorisme est une menace pour tout le monde. C'est une menace pour tous les citoyens du monde, et c'est une menace qui peut avoir des impacts terribles pour les populations dans le monde. C'est pour quoi je crois que notre travail est absolument essentiel.

(l'orateur reprend en anglais)

Dans mes observations liminaires, j'ai fait référence à l'attentat à la bombe de 1985 contre un vol de la compagnie Air India. Juste avant de terminer ce rapport, j'ai eu la visite d'un homme que je ne connaissais pas. Il avait un paquet pour moi, que j'ai ouvert devant lui. Il m'a dit être un parent d'une petite fille qui se trouvait dans l'avion, et il m'a montré sa photo. Elle s'appelait Kiranjit Rai. Il m'a dit : « Je veux que vous sachiez que ce que vous faites ne se limite pas à des nombres, et que vous ayez une idée des personnes dont il est question. J'aimerais donc vous parler d'elle. » Et c'est ce qu'il a fait. Puis il m'a montré quelque chose qui m'a vraiment ébranlé. Il m'a montré les lettres que les enfants de sa classe d'une école publique de Toronto avaient envoyées à sa famille. Il m'a également donné la photo et m'a dit : « Je veux que vous gardiez cette photo, que vous la mettiez sur votre bureau. » Elle était dans un petit cadre. Quiconque vient chez moi peut voir cette photo. Elle est sur mon bureau.

Enfin, avant que nous poursuivions, je demande aux membres de réfléchir à deux choses. La première consiste en la valeur pérenne de l'empathie. Nous devons la trouver dans nos cœurs pour ne pas seulement parler de la haine contre nous-mêmes ou notre propre groupe. Nous devons la trouver dans nos cœurs pour parler davantage de la haine qui existe aussi pour autrui. C'est le sens de l'empathie. Elle représente l'aptitude à réellement comprendre ce que les autres traversent. Nous devons la trouver dans nos cœurs pour y parvenir. Afin d'y arriver, nous devons non seulement faire preuve de cette capacité d'empathie et de compréhension, mais aussi écouter vraiment ce que les autres disent de ce que nous venons de dire. C'est le sens de ce processus. C'est le sens de l'Assemblée générale à son meilleur. C'est une question d'empathie, et c'est une question d'écoute.

Mais au bout du compte, il s'agit également d'agir. Nous avons décidé de créer le Bureau de lutte contre le terrorisme. Nous nous sommes attachés à démontrer que nous étions capables, en tant que communauté mondiale, de coordonner tous nos efforts nationaux pour faire face aux conséquences du terrorisme sur notre monde. Nous avons maintenant mis en place une architecture fondée sur les quatre piliers qui ont été si bien décrits, et à présent nous devons continuer de construire. N'oublions jamais et gardons à l'esprit et dans nos cœurs la réalité de tous ceux qui ont été tués, de tous ceux qui sont menacés et de tous ceux dont la sécurité n'est pas suffisamment assurée parce que notre action n'est pas parfaite. Pourrons-nous mieux faire la prochaine fois ? Je l'espère. Nous devons continuer d'essayer.

Le Président (*parle en anglais*) : Sur une note personnelle, je tiens à remercier l'Ambassadeur Rae, du Canada, et son homologue l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie, pour leur dévouement, leur empathie, leur travail acharné et leur leadership, qui nous ont aidés à nous mettre d'accord pour adopter la résolution 77/298. Je les remercie vivement de la part de l'Assemblée générale.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, de la confiance que vous nous avez faite à mon collègue l'Ambassadeur Bob Rae, Représentant permanent du Canada, et à moi-même, pour faciliter le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Tout au long de ce processus, nous nous sommes efforcés de nous acquitter de notre tâche du mieux que nous le pouvons, en écoutant attentivement toutes les délégations et en collaborant étroitement avec elles. Nous avons à cœur de faire en sorte que le processus soit inclusif et de solliciter les vues de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les représentants de la société civile, les experts, les milieux universitaires et les entités des Nations Unies.

Je dois dire qu'il n'a pas été facile de mobiliser tous les États Membres, mais nous avons tout fait pour cela jusqu'à la dernière minute. Je tiens ici à féliciter toutes les délégations de leur travail acharné, de leur souplesse et de leur participation constructive durant les négociations, autant d'éléments qui ont rendu ce consensus possible et nous ont aidés à nous entendre sur le texte de la résolution 77/298, qui, bien que certaines délégations la jugent imparfaite, reste un résultat positif, étant donné qu'elle contient plusieurs messages essentiels en ce qui concerne, premièrement, notre détermination collective à renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris au moyen d'une approche tendant à remédier à ses causes profondes tout en veillant au respect des droits humains, des libertés fondamentales et de l'état de droit ; deuxièmement, notre détermination à garantir une mise en œuvre intégrée et équilibrée de la Stratégie sous tous ses aspects ; troisièmement, notre intérêt indéniable à entretenir la pertinence de la Stratégie et à faire en sorte qu'elle soit toujours à même de s'adapter au paysage mondial des menaces et aux nouvelles tendances du terrorisme international, question que nous avons abordée en détail ce mardi à la Conférence de haut niveau.

Nous avons peut-être un certain nombre de divergences sur quelques aspects de la résolution ou des éléments qui n'ont malheureusement pas été intégrés

car ils risquaient de mettre le consensus en péril, mais je demeure convaincu que le plus important, aujourd'hui, tient à ce qui nous unit. Malgré ces divergences, nous sommes unis contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Aujourd'hui, nous partageons la même conviction que nous avons besoin d'une approche globale pour lutter contre tous les facteurs de ce fléau et que nous ne pouvons pas répondre efficacement à la menace sans renforcer nos capacités nationales ni sans promouvoir la tolérance, le respect de la diversité, le dialogue et la compréhension interreligieuse et interculturelle entre les peuples au niveau national, régional et mondial.

Aujourd'hui, nous convenons qu'il nous faut des mesures adaptées pour combattre les menaces terroristes nouvelles et émergentes qui reposent sur la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou sur des questions de religion ou de croyance. Nous devons également renforcer notre coopération et notre coordination avec toutes les parties prenantes afin de contrer le recours croissant et évolutif des terroristes au numérique et à d'autres technologies émergentes pour commettre des actes terroristes, inciter à les commettre, recruter aux fins de leur commission, ou pour les financer ou les planifier.

Je pourrais continuer pendant des heures à dresser la liste de tous les éléments importants qui figurent dans le document dont nous sommes saisis, sur lesquels nous sommes tous d'accord et qui constituent notre feuille de route commune pour combattre le terrorisme, cette menace qu'aucun pays ne peut affronter seul. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, que nous avons examinée aujourd'hui, reste un cadre essentiel pour notre action collective, et elle a besoin de notre appui et de notre unité pour rester pertinente et à jour.

Enfin, je me dois de remercier chaleureusement le Secrétaire général António Guterres, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, et l'ensemble du personnel du Bureau de lutte contre le terrorisme de leurs efforts, de leur aide et de la mise à disposition de leurs installations, qui nous ont permis de parvenir aux résultats obtenus. Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude à mon ami, l'Ambassadeur Bob Rae, et à son équipe, en particulier Hussein Hirji, mais aussi à mon collègue Yassine Salah pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés tout au long du processus. La lutte contre le terrorisme est une priorité que nous partageons tous et toutes et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire face à cette menace mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Les remerciements exprimés il y a quelques minutes à l'Ambassadeur Bob Rae s'adressent également à l'Ambassadeur Tarek Ladeb au nom de l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres, à l'occasion du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La Serbie, l'Albanie, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, la Géorgie, candidat potentiel, et l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration. Par souci de temps et par respect pour les prochains orateurs et oratrices, je vais abréger mon intervention. La version complète est disponible et sera publiée.

Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'adoption par consensus de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, et remercier les cofacilitateurs, les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire avancer le processus, dans le but de veiller à ce que la Stratégie soit actualisée afin de refléter la menace et les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Je tiens à ce qu'ils sachent tous deux que rien de ce que je m'appête à dire ne doit être pris comme un commentaire négatif sur les cofacilitateurs, ni contredire la plus haute estime que nous leur portons, ainsi qu'à leur travail dévoué.

La lutte antiterroriste demeure en tête des priorités de l'Union européenne, mais aussi en première ligne des efforts déployés pour promouvoir la paix et la sécurité. L'évolution de la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, sous toutes leurs formes et quelle que soit leur origine, représente encore un risque majeur pour chacun et chacune d'entre nous. J'en veux pour preuve la menace que continuent de représenter Al-Qaïda et Daesh, ainsi que les entités qui y sont affiliées, en Afghanistan et en Asie centrale, au Sahel et sur le continent africain, en Syrie, en Iraq et ailleurs. Nous sommes également préoccupés par la menace des groupes terroristes et des « loups solitaires », ainsi que par la montée de l'extrémisme et du terrorisme à motivation politique. Par ailleurs, l'utilisation abusive des technologies émergentes à des fins terroristes et les nouveaux moyens

de financement du terrorisme soulignent la nécessité d'accroître la participation multilatérale et de renforcer la coopération, conformément à nos principes communs.

Nous devons continuer à œuvrer de concert pour tirer parti des progrès réalisés, tout en améliorant la hiérarchisation et la coordination de nos activités. Nous devons veiller à ce que nos efforts s'inscrivent dans le droit fil de nos valeurs fondamentales communes. Ce huitième examen est l'occasion pour nous de recentrer notre attention à cet égard. L'Union européenne et ses États membres se félicitent que l'examen prenne en compte certaines de ces questions, mais nous considérons également qu'il reste de nombreux défis à relever. Malgré plusieurs mois de consultations ouvertes à tous, menées à la perfection par les cofacilitateurs, le texte que nous avons adopté aujourd'hui s'apparente à une prorogation technique. Nous espérons sincèrement que le prochain examen permettra la mise en œuvre d'un consensus ambitieux adapté aux défis auxquels nous sommes tous confrontés. Il est également nécessaire de veiller à ce que les mesures prises pour faire face à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent soient concrètes. Pour cela, nous devons entreprendre des actions qui respectent les droits humains et les libertés fondamentales et qui ne sont pas utilisées contre la société civile. C'est pourquoi il est d'autant plus important que nous continuions à mettre en œuvre la Stratégie en suivant les orientations que nous avons définies lors du précédent examen et que nous confirmons aujourd'hui. Nous devons renforcer en particulier les actions menées au titre du quatrième pilier, qui concerne les droits humains et l'état de droit.

Face aux attaques terroristes, l'Union européenne et ses États membres soutiennent les valeurs communes qui sous-tendent nos sociétés pluralistes et s'emploient toujours à les défendre avec détermination. Les actions de lutte antiterroriste doivent toujours respecter le droit international, en particulier le droit international des droits humains, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. En outre, les mesures antiterroristes ne doivent pas être utilisées de manière abusive pour réprimer ce qui est perçu comme une dissension et réduire au silence les défenseurs des droits humains, comme dans le cas de représailles exercées pour avoir collaboré avec l'ONU.

La société civile et les défenseurs des droits humains jouent un rôle essentiel pour orienter les États dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Face au rétrécissement continu de l'espace civique, nous devons poursuivre nos efforts pour assurer une meilleure

protection des représentantes et représentants de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits humains, et continuer à accorder l'attention nécessaire à la dimension du genre. Nous comptons sur le dynamisme du Secrétaire général adjoint Voronkov et du Bureau de lutte contre le terrorisme, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'ONU-Femmes et d'autres entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

L'Union européenne et ses États membres appuient pleinement une démarche mobilisant l'ensemble de la société pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale et appellent à un renforcement de la collaboration et de la coopération entre les gouvernements et la société civile. De plus, nous ne saurions trop souligner combien il importe que les femmes participent pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité aux efforts visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi qu'aux décisions prises en la matière. Ainsi, nous nous félicitons qu'il soit désormais fait référence aux organisations de la société civile dirigées par des femmes dans la Stratégie.

De plus, nous devons protéger l'espace humanitaire. Lutter contre le terrorisme et fournir une aide humanitaire sont des objectifs complémentaires. Nous nous félicitons que la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité soit mentionnée dans la Stratégie. Cependant, nous regrettons qu'il se soit avéré impossible d'insister davantage encore sur l'importance de cette résolution. De plus, nous devons intensifier nos efforts pour isoler les terroristes en tarissant toutes leurs sources de financement. Pour cela, il faut des mécanismes de contrôle qui suivent les recommandations du Groupe d'action financière et qui prennent en compte les éléments nouveaux tels que les cryptomonnaies. Nous regrettons que ces éléments ne soient pas évoqués dans la résolution.

Nous devons lutter contre l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications par une approche multipartite, notamment en travaillant avec la société civile et en étroite collaboration avec le secteur privé, tout en proposant d'autres perspectives sur le monde. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer le dialogue avec les entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications et pour étudier le rôle des algorithmes dans la diffusion de contenus terroristes en ligne.

Je voudrais aborder la perspective institutionnelle. Dans le prolongement du septième examen et à la lumière de la création de la Section des droits humains et

des questions de genre au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme, nous encourageons ce dernier et toutes les entités signataires du Pacte mondial à poursuivre leurs efforts pour tenir davantage compte des droits humains et des questions de genre en tant que questions transversales, ainsi que dans toutes les activités de lutte contre le terrorisme. Si nous regrettons que les délégations ne soient pas parvenues à un consensus sur un libellé plus ambitieux pour la Stratégie, nous mesurons cependant l'importance des échanges de vues tenus durant le processus d'examen. Nous attendons avec intérêt que d'autres progrès suivent et que de nouveaux rapports soient présentés sur ces efforts.

Nous souhaitons également insister sur le fait qu'il est capital que le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Pacte mondial renforcent leur coordination et leur cohérence sur le terrain grâce à des efforts consultatifs interinstitutions. Ils doivent intégrer leurs échanges sur le terrain, notamment parmi les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et au sein des équipes de pays des Nations Unies, afin de soutenir les programmes plus larges de l'ONU en matière de paix et sécurité et de développement, tels que les réformes du Secrétaire général et son programme de prévention.

Nous saluons le fait que la Stratégie préconise que les prochains rapports sur la mise en œuvre des quatre piliers s'appuient sur un cadre de résultats. Les États Membres pourront ainsi suivre et, en définitive, mesurer les incidences globales et la mise en œuvre complète et intégrée de la Stratégie. Les normes de suivi et d'évaluation sont un concept largement accepté pour l'assurance qualité, et nous devons nous efforcer de les appliquer dans les actions menées par l'ONU pour lutter contre le terrorisme.

Enfin, l'Union européenne et ses États membres restent attachés au multilatéralisme et soutiennent les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en appui à l'ONU, notamment en consacrant des ressources financières importantes aux partenariats de renforcement des capacités de lutte antiterroriste qui sous-tendent la mise en œuvre de la Stratégie. L'Union européenne et ses États membres font partie des principaux contributeurs au Pacte mondial.

Nous voulons également féliciter les cofacilitateurs d'avoir activement associé la société civile à cet examen, et nous tenons à remercier la société civile pour ses partenariats et coopération constructifs tout au long de ce processus. Nous continuerons d'appuyer fermement toutes les entités signataires du Pacte, ainsi que la

Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, et de collaborer avec elles, afin de parvenir à la pleine mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale. Lutter contre le terrorisme est une priorité que nous partageons tous. Ensemble, nous – l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les États Membres – nous employons sans relâche à atténuer ce fléau. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions mettre un terme aux activités des terroristes et de ceux qui les soutiennent.

M. Nasution (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les cofacilitateurs du huitième examen, l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie, et l'Ambassadeur Robert Rae, du Canada, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés tout au long du processus.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées par l'OCI quant au fait que l'examen actuel ne reflète pas les événements récents et les tendances émergentes, en particulier les actes de haine pouvant inciter à la violence et au terrorisme. Toutefois, malgré ces écueils, nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la Stratégie reste un instrument important pour orienter et renforcer nos efforts conjoints dans la lutte antiterroriste. Comme l'a souligné le Secrétaire général, bien que nous ayons réalisé des progrès significatifs au fil des années, le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de s'enraciner et de croître, et nous devons donc faire front commun face à cette menace mondiale. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner certains éléments.

Premièrement, il nous faut promouvoir le respect de la diversité, la tolérance et la coexistence, car cela revient à investir pour la prévention. L'Indonésie est préoccupée par la montée de l'islamophobie et les actes récents d'autodafé du Saint Coran, dont les répercussions, si elles ne sont pas maîtrisées, pourraient alimenter un cercle vicieux de violence. Il est donc impératif de prendre ces éléments en compte et de définir une approche plus globale, dans le cadre de notre stratégie, pour combattre efficacement les conditions susceptibles d'inciter à des actes de terrorisme, mais également pour concourir davantage à l'avènement d'une société pacifique, juste et inclusive.

Deuxièmement, nous devons contribuer au renforcement des capacités et mettre en commun les meilleures pratiques. Face aux diverses menaces nouvelles et émergentes, notamment l'utilisation de nouvelles technologies, il nous faut nous adapter et innover en permanence. L'Indonésie estime que la Stratégie offre aux États Membres de nombreuses possibilités pour intensifier la coopération internationale, régionale et sous-régionale de manière plus coordonnée et cohérente. Cela permettra également d'améliorer la synergie et l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie, non seulement entre les États Membres, mais aussi au sein même du système des Nations Unies.

Dans le contexte de notre région, les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont pris des mesures majeures pour renforcer la coopération régionale dans la lutte antiterroriste en élaborant le Plan d'action de l'ASEAN pour prévenir et combattre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que son cadre de mise en œuvre, le plan de travail de Bali (2019-2025). Tout cela s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie.

M. Araba (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

Troisièmement, nous devons accroître la participation multipartite. L'Indonésie est convaincue qu'il faut continuer de renforcer la collaboration entre gouvernement, organisations de la société civile, médias, chefs religieux, milieu universitaire et secteur privé, tout en prenant en considération les voix des femmes, des jeunes et des victimes d'attentats terroristes. En encourageant le dialogue et le partage d'informations, nous pourrions utiliser au mieux les capacités différentes, mais complémentaires des parties prenantes concernées afin d'améliorer notre capacité collective à prévenir les actes de terrorisme et à y faire face.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Indonésie à renforcer les efforts déployés dans la lutte antiterroriste grâce à une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Robert Rae, du Canada, et à l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie, pour le rôle de premier plan qu'ils ont joué dans la facilitation du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'expérience et la sagesse

dont ils ont fait preuve pour aborder cette tâche complexe méritent d'être saluées. Malgré des divergences de points de vue sur des questions essentielles, l'adoption par consensus de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, marque une étape importante dans nos efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'examen de cette année a permis de recenser de nombreuses orientations cruciales pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'échelle mondiale. Nous saluons tout particulièrement l'accent mis sur la nécessité de faire participer les dirigeants et dirigeantes communautaires et les organisations de la société civile dirigées par des femmes pour atteindre les objectifs de la Stratégie antiterroriste mondiale. En prenant acte de l'importance du renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la Stratégie, la résolution appelle les États Membres et le système des Nations Unies à aider à renforcer les capacités nationales des États Membres dans la lutte antiterroriste et la prévention des activités extrémistes qui attisent le terrorisme. En outre, elle encourage les États Membres et les organisations internationales et régionales à mieux comprendre ces phénomènes et à appuyer les initiatives visant à lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies antiterroristes mondiales, régionales et nationales.

Le Bangladesh, sous la direction de la Première Ministre Sheikh Hasina, applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de terrorisme et d'extrémisme violent. Nous avons toujours été fermement attachés à ne permettre à aucun individu ou entité terroriste d'utiliser notre territoire ou nos ressources. Comme l'a déclaré la Première Ministre Sheikh Hasina, les terroristes sont des terroristes. Ils n'ont pas de religion. À ce titre, nous nous opposons fermement à toute politique ou action permettant le profilage des terroristes sur la base de la religion. Nous appelons les États Membres à investir davantage dans la lutte contre les causes profondes du terrorisme et, ce faisant, à prendre des mesures contre l'exclusion économique, sociale et politique, à mettre un terme aux flux d'armes et de financement vers les groupes terroristes et à continuer d'œuvrer pour le règlement pacifique de tous les différends internationaux.

Nous tenons à remercier toutes les délégations pour les précieuses contributions qu'elles ont apportées durant ce huitième examen. Si l'adoption de la résolution d'aujourd'hui sur l'examen de la Stratégie constitue une avancée positive, notre principal défi réside dans sa bonne application. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport, publié sous la cote A/77/718, qui décrit les

progrès réalisés par le système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous nous félicitons que l'ONU, s'appuyant sur le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, continue d'aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des ripostes reposant sur les quatre piliers de la Stratégie.

Dans le droit fil de ces efforts, nous nous félicitons de la proposition, formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), d'élaborer un nouvel agenda axé sur la paix et visant à réduire les risques stratégiques, dont fait partie le terrorisme. Nous comptons sur le même esprit de coopération et d'initiative au sein du système des Nations Unies pour mettre en œuvre le mandat découlant de cet examen.

Pour conclure, nous réaffirmons l'attachement sans faille du Bangladesh à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies pour le travail qu'ils ont accompli au cours du processus de négociation. La tâche ne fut pas aisée.

L'examen de la Stratégie est une occasion en or pour améliorer les accords que nous avons conclus, prendre en compte les enseignements tirés depuis le précédent examen et convenir d'objectifs plus ambitieux. C'est pourquoi, au cours de l'examen, le Costa Rica a, dans un esprit constructif, présenté de multiples propositions de libellés sur la transparence, l'application du principe de responsabilité, l'évaluation, la participation de la société civile et, en particulier, l'intégration d'une analyse spécifique et contextualisée des questions de genre. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons cacher notre déception : la résolution que nous venons d'adopter n'est pas suffisamment ambitieuse.

Si nous sommes d'accord avec les délégations qui ont déclaré que les quatre piliers de la Stratégie doivent être appliqués de manière équilibrée dans la lutte antiterroriste, nous considérons cependant que pour des raisons de cohérence, les valeurs de promotion des droits humains et de l'égalité des genres doivent également être appliquées dans toutes les actions de prévention et de riposte. Elles doivent donc figurer de manière transversale dans le texte. Nous regrettons tout particulièrement l'absence de consensus sur la proposition du Costa Rica d'intégrer une analyse des droits humains et des questions de genre dans l'étude des conditions propices au terrorisme, en gardant à l'esprit que

les inégalités structurelles de genre ont des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles, et en explorant le lien entre les masculinités et les inégalités structurelles.

Malgré nos efforts, le pilier I du huitième examen de la Stratégie ne comporte toujours aucune référence au genre ou aux femmes. Nous n'avons pas encore franchi cette étape. Et j'insiste bien là-dessus : pas encore. Cette discussion ne fait que commencer. Le Costa Rica continuera de présenter des propositions, d'écouter les arguments et de jeter des ponts qui nous permettront un jour de remédier à l'insensibilité à la dimension du genre qui entache tous les instruments et stratégies internationaux dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour le Costa Rica, il est essentiel que nous analysions également comment les rapports de genre poussent les hommes et les femmes à s'engager dans des groupes extrémistes violents, comment ces rapports influencent les actions qu'ils et elles entreprennent au sein de ces groupes, mais aussi comment ils influencent les légendes que ces groupes entretiennent sur eux-mêmes. De nombreuses études universitaires établissent des liens entre certaines caractéristiques masculines stéréotypées, telles que l'agressivité ou la force, et la perpétration d'actes violents.

Un autre domaine dans lequel nous n'avons pas été à la hauteur, collectivement, est le renforcement des mécanismes de contrôle et d'application du principe de responsabilité. La demande de l'Assemblée générale au Secrétaire général d'établir un rapport comprenant une étude sur les besoins en matière de moyens consultatifs ou de capacités de suivi et d'évaluation de l'efficacité des activités antiterroristes du système des Nations Unies est une première étape encourageante. Si nous ne sommes pas parvenus à un engagement plus ferme, nous espérons cependant que la demande faite au Secrétaire général d'établir un rapport sur les répercussions des activités en s'appuyant sur un cadre de résultats nous permettra de continuer à avancer sur la bonne voie.

N'oublions jamais que les formules sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord dans la Stratégie, ainsi que les activités que nous menons pour la mettre en œuvre, ont des incidences sur les communautés et sur la vie des personnes, et sur les victimes et les survivants dont nous avons entendu les témoignages cette semaine. Pour le Costa Rica, il est d'une importance capitale de faire avancer ce processus, tout comme d'autres travaux des Nations Unies, en ayant à l'esprit que le consensus ne peut se limiter au plus petit dénominateur commun, mais doit marquer un engagement solide et ambitieux à trouver des solutions efficaces et justes face aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés.

M. Aref (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mes sincères remerciements au Président et aux cofacilitateurs pour tous les efforts déployés dans le cadre de ce processus.

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

La lutte antiterroriste exige une volonté et une détermination accrues ainsi qu'un véritable effort collectif dans l'esprit du multilatéralisme. L'ONU est l'expression par excellence du multilatéralisme et demeure, à ce titre, un cadre international sans égal pour redynamiser la volonté des nations de lutter contre le terrorisme. L'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a un statut tout à fait particulier à cet égard, car il ravive l'appel à une action concertée et à la coopération pour lutter contre ce phénomène criminel odieux.

Pays qui a longtemps été victime du terrorisme et s'est fait défenseur de l'antiterrorisme, l'Iran attache une grande importance aux examens de la Stratégie. La délégation iranienne s'est consacrée activement et en toute bonne foi à ce processus afin de continuer d'apporter son concours au multilatéralisme dans la lutte antiterroriste. Notre délégation a fait preuve de la plus grande souplesse. Nous avons dûment présenté à nos collègues les raisons qui sous-tendaient nos propositions et notre intention était d'améliorer les moyens de lutter contre le terrorisme.

Si de nombreuses délégations ont appuyé nos propositions, certaines ont refusé jusqu'aux formulations déjà convenues, sans même nous expliquer les motifs justifiant leur décision de ne pas examiner ces propositions. Nous avons été au regret de constater que ces mêmes délégations ont adopté une approche similaire face aux propositions de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Parmi les propositions tout à fait précieuses et constructives formulées par l'OCI, je voudrais notamment évoquer le libellé proposé pour souligner l'importance d'intervenir de manière efficace face aux attaques terroristes visant les musulmans qu'engendre l'incitation au terrorisme liée à la profanation délibérée du Saint Coran et de mosquées. Le fait même que cette proposition ait été présentée par plus de 50 États Membres est révélateur et montre que les musulmans sont malheureusement victimes au quotidien de groupes racistes et suprémacistes et que la haine et les discours islamophobes propagés par ces groupes et individus créent des conditions propices pour que les terroristes prennent les musulmans pour cible. Toutefois, la proposition de l'OCI face à ce problème a été rejetée

sans raison concrète par certaines délégations, qui sont en minorité. En tant que membre actif de l'OCI, nous déplorons d'avoir, au cours des négociations, été témoins de la manière dont une poignée de délégations ont justifié ou passé sous silence l'incitation au terrorisme et à la violence envers les musulmans.

Nous souhaitons que le nouvel examen de la Stratégie apporte des solutions plus concrètes à l'incitation au terrorisme envers les musulmans, aux principaux problèmes et aux événements les plus récents, ainsi qu'aux obstacles persistants et souvent profondément enracinés qui entravent les efforts déployés par les États Membres pour combattre le terrorisme, notamment l'absence de coopération véritable de la part du système mondial de gouvernance d'Internet à cette fin, le deux poids, deux mesures, et la politisation de la lutte antiterroriste. Cependant, l'intransigeance de quelques-uns a empêché le plus grand nombre de parvenir à un texte équilibré et donc de progresser efficacement vers notre objectif commun : libérer le monde du terrorisme. Nous continuerons de collaborer avec d'autres délégations afin de nous assurer que les actions conjointes que nous mènerons à l'avenir porteront sur des sujets qui nous préoccupent tous et toutes, et non sur des questions qui ne feraient que semer la discorde, souvent redondantes ou secondaires. Bien entendu, cela ne remet nullement en cause les efforts louables et le dévouement sans faille dont ont fait preuve les cofacilitateurs durant ce processus.

Même si nous nous sommes fermement opposés à ce que de nombreuses questions prioritaires, pour nous et pour l'OCI, soient mises de côté, et même si certains libellés dont il n'est pas certain qu'ils servent la lutte antiterroriste ont été ajoutés, nous avons une fois de plus démontré notre attachement aux efforts collectifs déployés contre le terrorisme, en préservant le consensus afin que les Nations Unies dans leur ensemble puissent saisir cette occasion unique de renforcer la volonté de la communauté internationale et sa ferme détermination à mener une véritable lutte antiterroriste.

La République islamique d'Iran a fait preuve d'une détermination inébranlable et d'un engagement ferme dans la lutte contre le terrorisme en aidant efficacement les États qui en sont victimes à combattre et démanteler les groupes terroristes dans notre région. Les plus courageux de nos concitoyens, au nom des causes humaines et divines les plus nobles, ont joué un rôle déterminant et sacrifié leur vie dans la lutte contre Daech. À cet égard, le général Qassem Soleimani a mené une action antiterroriste efficace dans la région, infligeant une lourde défaite à Daech, qui, sans cela, aurait étendu sa domination fondée sur la violence et la terreur au-delà de la région. Je voudrais saisir cette

occasion pour rendre hommage aux sacrifices admirables du général Qassem Soleimani et de ses compagnons de lutte contre le terrorisme, qui sont tombés en martyrs lors d'une attaque terroriste à l'aéroport de Bagdad alors qu'ils étaient en mission officielle en Iraq.

Nous réaffirmons que les États doivent s'abstenir, et cesser, de promulguer et d'appliquer des mesures coercitives unilatérales constitutives de faits internationalement illicites qui entravent la coopération antiterroriste internationale. Nous condamnons les attaques terroristes systématiques visant le peuple palestinien, qui sont une grave violation des droits humains fondamentaux, ainsi que des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté tous les actes de terrorisme, notamment ceux qui ciblent les scientifiques et les responsables gouvernementaux des États Membres, ainsi que les actes terroristes visant à saboter des installations nucléaires pacifiques.

Pour conclure, en rappelant que les mesures prises pour lutter contre le terrorisme doivent être conformes aux principes fondamentaux du droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, nous tenons à réaffirmer notre engagement à lutter contre le terrorisme et soulignons le rôle central que joue l'Assemblée générale, de par sa composition universelle, pour lutter contre le terrorisme et garantir une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie. Il est entendu que la mise en œuvre de la résolution 77/298 se fera dans le respect des législations, des priorités et des contextes des pays.

M^{me} Vittay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer le consensus auquel nous sommes parvenus sur la résolution 77/298, relative à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Canada et à la Tunisie pour le travail qu'ils ont accompli sans relâche au cours des consultations de ce huitième examen et pour les efforts déterminés qu'ils ont déployés afin de parvenir à un compromis.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La lutte contre le terrorisme est l'une des principales priorités du Gouvernement hongrois. Nous avons donc suivi de près le processus d'examen. Tout d'abord, nous saluons les efforts déployés pour préserver l'équilibre soigneusement élaboré entre les quatre piliers de la Stratégie et, à cet égard, nous sommes heureux de constater que la résolution fait désormais référence à l'importante

résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité et au rôle que jouent les organisations de la société civile dirigées par des femmes. Toutefois, nous ne pouvons omettre d'évoquer certains éléments manquants qui auraient été essentiels pour que la Stratégie soit à l'épreuve du temps et que les défis actuels soient pris en compte.

Pour illustrer notre propos, nous informons l'Assemblée que cette semaine à peine, le Centre hongrois de lutte contre le terrorisme a arrêté un homme qui avait prévu de commettre un attentat terroriste en Hongrie. Cet homme aurait trouvé son inspiration, en ligne, dans de précédentes attaques terroristes. Il semblerait que son objectif était de tuer autant de personnes que possible. Il avait posté des vidéos expliquant ses intentions sur les médias sociaux. Au regard de cet événement récent, nous souhaitons souligner que la radicalisation en ligne et les « loups solitaires » représentent encore une menace persistante pour la sécurité, comme le confirme également le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie publié cette année (A/77/718). Hélas, l'évolution du danger que représentent ces « loups solitaires » n'est pas passée en revue dans le texte. En outre, il est malheureux de constater que le libellé sur le risque d'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes n'a pas sensiblement changé depuis l'examen précédent, et ce, en dépit non seulement du développement rapide de ces technologies, mais aussi des incidences de leur utilisation abusive sur les droits humains.

Je terminerai en réaffirmant que la Hongrie reste attachée à la lutte antiterroriste et qu'elle consolide ses efforts nationaux grâce à la coopération internationale. Notre récente adhésion au Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, géré par le Bureau de lutte contre le terrorisme, en est l'illustration. À cet égard, nous saluons le travail intense que mènent le Bureau et ses bureaux de programme, travail qui, nous le soulignons, nécessite un financement durable et prévisible. La mise en œuvre de la Stratégie ne peut se faire que sur une base solide, et le Bureau de lutte contre le terrorisme ne peut s'acquitter de son mandat que dans un contexte financier stable.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, paru sous la cote A/77/718, dont nous avons pris bonne note.

Les actes terroristes mettent en péril non seulement l'intégrité territoriale et la stabilité des États, mais également la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Non seulement ces actes provoquent la terreur et violent les droits humains, mais ils tentent également de déstabiliser des gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel en place et l'unité politique des États, compromettant ainsi la stabilité de nations entières et le fondement même de leurs sociétés. Parallèlement, les actes terroristes ont des conséquences néfastes, entre autres, sur le développement socioéconomique des pays, et entraînent un bilan humain incommensurable et d'importantes pertes économiques, notamment en raison de la destruction d'infrastructures publiques et privées vitales pour les États.

De ce fait, nous rejetons catégoriquement tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque ou les auteurs. Tous les actes, méthodes et pratiques du terrorisme sont criminels et injustifiables et constituent des violations flagrantes à la fois des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. De même, apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, à des organisations ou individus terroristes dans le but d'inciter, de planifier, de financer, de perpétrer des actes terroristes ou d'y participer est également contraire aux valeurs, aux principes et à l'esprit de la Charte fondatrice de l'Organisation.

Cela étant, nous devons souligner, d'une part, qu'il ne faut en aucun cas confondre le terrorisme et la lutte légitime que mènent des peuples sous domination coloniale ou étrangère, ou sous occupation étrangère, pour leur autodétermination et leur libération nationale et, d'autre part, que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation, ni à aucun groupe ethnique. De même, nous rejetons la manipulation politique de la lutte antiterroriste, notamment par la publication de listes arbitraires et unilatérales qui accusent certains États d'appuyer le terrorisme. Il s'agit d'une pratique qui, il va sans dire, est totalement incompatible avec le droit international.

Dans ce contexte, nous soulignons également que la promotion ou la facilitation du terrorisme, ainsi que l'utilisation de plateformes numériques pour inciter à des actes terroristes et les financer en vue de promouvoir des politiques bien mal nommées de « changement de régime » ou des programmes visant à exercer une domination néocoloniale, sont évidemment inadmissibles. Nous n'insisterons donc jamais assez sur le fait que les efforts

de prévention et de lutte contre le terrorisme international ne doivent en aucun cas servir de prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États ou pour recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, car de telles actions sont en infraction flagrante à l'esprit et à la lettre mêmes de la Charte des Nations Unies.

L'adoption par consensus de la résolution 77/298, par laquelle l'Assemblée générale a une nouvelle fois renouvelé à l'unanimité la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, illustre bien l'attachement inébranlable de la communauté internationale aux efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, nous réaffirmons le rôle central et la responsabilité première qu'ont les États et leurs institutions nationales respectives dans le cadre de la Stratégie mondiale, avec l'aide de l'ONU lorsqu'ils en font la demande, vis-à-vis des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour prévenir et combattre cet odieux fléau.

Nous reconnaissons effectivement que des progrès notables ont été accomplis depuis l'adoption de la Stratégie mondiale en 2006. Néanmoins, il reste un long chemin à parcourir pour atteindre notre objectif commun de libérer le monde du terrorisme, ce qui nécessite, entre autres, une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie mondiale et le plein respect des obligations internationales pertinentes. Cette lutte ne tolère aucune dichotomie, ni deux poids, deux mesures. Disons-le clairement : il ne peut y avoir de bons ou de mauvais terroristes. Dans ce contexte, en gardant à l'esprit que les interventions militaires, les mesures répressives et les activités de renseignement ne suffiront pas à elles seules à vaincre le terrorisme, nous insistons sur l'importance de s'attaquer de manière globale aux causes profondes du terrorisme, conformément aux dispositions du pilier I de la Stratégie mondiale. L'objectif est de remédier efficacement aux conditions qui peuvent constituer le terreau de la promotion de programmes criminels fondés sur la haine, la diffamation, l'intolérance, le sectarisme, le racisme et l'extrémisme, dont font partie le suprémacisme et le néonazisme et qui cherchent à exploiter les divisions et les difficultés propres à chaque pays afin, à terme, d'exacerber les tensions et de favoriser la perpétration d'actes terroristes. Nous pensons, entre autres, à la pauvreté, aux inégalités socioéconomiques, à l'intolérance ou aux conflits politiques et ethniques, ainsi qu'à la domination coloniale ou étrangère et à l'occupation étrangère, et aux violations systématiques de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des peuples et des nations, autant d'éléments qui font partie de ce que

l'on appelle les facteurs du terrorisme. C'est pourquoi, si nous voulons réellement mettre un terme au terrorisme, à court terme mais aussi à long terme, nous estimons qu'il est urgent de s'attaquer résolument à tous ces facteurs.

Le Groupe des Amis exprime sa détermination à prendre rapidement des mesures efficaces, fondées sur la légalité internationale et les principes inscrits dans la Charte fondatrice de l'Organisation, afin d'éliminer une fois pour toutes le terrorisme international. À cet égard, nous considérons qu'il est de la plus haute importance de continuer à renforcer et élargir la coopération internationale et la fourniture d'une assistance technique, sur demande et selon les besoins et priorités définis par les États requérants, afin que nous puissions progresser efficacement vers cet objectif. Par conséquent, nous saisissons également cette occasion pour appeler une nouvelle fois à éliminer les mesures coercitives unilatérales qui entravent cette coopération et nous empêchent ainsi délibérément de parvenir au monde sans terrorisme auquel nous aspirons. Par ailleurs, nous insistons également sur la nécessité de reprendre, dès que possible, les négociations concernant une convention sur le terrorisme international, qui couvrirait tous les aspects de ce phénomène, car nous sommes convaincus qu'un tel traité compléterait l'ensemble des instruments juridiques existants dans ce domaine.

En conclusion, nous exprimons notre entière solidarité avec les pays qui ont récemment souffert d'actes de terrorisme et nous réaffirmons notre détermination à préserver, promouvoir et défendre la prévalence et la validité de la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, nous appelons tous les membres responsables de la communauté internationale à mettre de côté leurs divergences pour, à la place, collaborer et œuvrer de concert, de manière décisive, inclusive et coordonnée, afin d'éliminer ce fléau répréhensible, notamment grâce à la mise en œuvre complète, efficace et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

M. Papakostas (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce tient tout d'abord à féliciter les cofacilitateurs, les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie, ainsi que leurs équipes, pour le travail accompli dans le cadre de la préparation du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La Grèce s'associe également à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Qu'il me soit permis, pour commencer, de nous associer aux condoléances présentées au peuple et au

Gouvernement ougandais à la suite des attaques qui ont eu lieu sur le territoire de leur pays le 17 juin, il y a tout juste cinq jours.

Dans le monde agité d'aujourd'hui, l'environnement complexe de la sécurité mondiale est devenu de plus en plus instable et fragmenté. La réapparition de dilemmes de sécurité persistants et la concurrence stratégique entre les nations confrontées à des menaces non conventionnelles et transnationales, telles que le terrorisme, mettent à mal la capacité du système multilatéral à les atténuer.

La lutte contre le fléau du terrorisme, qui représente l'une des plus grandes menaces pour les progrès réalisés en matière de justice, de sécurité et de liberté, reste une priorité pour l'ONU et les États Membres. La coopération internationale étant un élément essentiel pour faire face à cette menace commune, la Stratégie est un instrument indispensable qui établit des modalités collectives de collaboration. Le huitième examen de la Stratégie est un outil qui souligne le rôle central de l'ONU dans la lutte antiterroriste mondiale, démontre notre engagement continu et permet l'adaptation requise face à l'évolution du terrorisme. La Grèce participe activement aux efforts conjoints que nous déployons et, à cet égard, souhaite mettre l'accent sur les éléments suivants.

Premièrement, alors que les actions terroristes sont en constante évolution dans différentes parties du monde, la Stratégie intègre une approche globale pour combattre le terrorisme. La lutte antiterroriste exige un programme antiterroriste de grande ampleur axé sur la prévention et qui remédie, en particulier, aux facteurs sous-jacents de la radicalisation et de l'extrémisme violent en ouvrant le dialogue avec les gouvernements et chefs religieux locaux.

Deuxièmement, durant l'examen de la Stratégie qui vient d'être achevé, les paragraphes de la résolution de l'Assemblée générale relatifs au trafic et au commerce illicites de biens culturels dont les terroristes peuvent tirer profit ou qui peuvent être la cible d'attaques terroristes n'ont pas été sensiblement modifiés. Cependant, nous voudrions souligner l'importance de renforcer, en les traduisant dans la pratique et en mesures concrètes, les efforts pour combattre le trafic et le commerce illicites de biens culturels, afin que les terroristes ne puissent pas en profiter. Selon l'UNESCO, ce pillage contribue considérablement au financement des groupes terroristes. Nous devons également nous assurer que les biens culturels exportés ou importés, issus de fouilles illicites ou volés, soient restitués à leur pays d'origine. La Grèce plaide inlassablement pour que le trafic d'objets archéologiques provenant de pillage ou de fouilles illégales soit pris en compte dans la lutte contre le financement du terrorisme.

Troisièmement, nous estimons qu'il est nécessaire d'encourager les acteurs de la société civile et en particulier, dans le cadre d'une approche qui mobilise l'ensemble de la société, les organisations de la société civile dirigées par des femmes, à contribuer aux objectifs de la Stratégie et de leur en donner les moyens, dans un environnement qui respecte, protège et promeut les droits humains, conformément au droit international des droits humains.

Enfin, nous voudrions souligner l'importance de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité afin que, dans le cadre de ses dispositions et conformément aux obligations que le droit international impose aux États, la législation et les mesures antiterroristes n'entravent pas les activités humanitaires et médicales ni la coopération avec tous les acteurs concernés, dans le respect du droit international humanitaire.

La Grèce se félicite de l'adoption de la résolution 77/298, qui porte sur le huitième examen de la Stratégie et renforce et accroît l'efficacité des efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à l'unité et à la solidarité, nous consoliderons les progrès réalisés. Nous sommes prêts à apporter notre contribution et notre coopération pour mettre en œuvre tous les piliers de la Stratégie.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, le Pérou souhaite remercier les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie, ainsi que leurs équipes respectives, pour le professionnalisme et le dévouement avec lesquels ils ont mené le processus difficile et délicat de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous nous félicitons que la résolution 77/298 ait été adoptée par consensus elle aussi, comme cela a toujours été le cas depuis 2006, et, à cet égard, nous réaffirmons sa pertinence et notre responsabilité partagée de l'actualiser face aux nouveaux défis et nouvelles réalités. Nous estimons qu'il est fondamental de réaffirmer que les actes, méthodes et pratiques du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations sont des activités qui visent à nier les droits humains et la démocratie, et c'est pourquoi la communauté internationale s'est engagée à prévenir et combattre le terrorisme de manière décisive, unifiée, coordonnée, inclusive, transparente et en garantissant le respect des droits fondamentaux.

Nous rappelons l'importance de renforcer les synergies entre le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de fournir un appui complet aux

États et en fondant l'assistance technique sur l'évaluation adéquate de leurs besoins. Cela contribuera à ce que la Stratégie soit mise en œuvre de manière coordonnée, globale et équilibrée dans tous les piliers et conformément aux obligations des États Membres en vertu du droit international, des droits humains, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire.

Il est essentiel de venir en aide aux victimes du terrorisme et de veiller à ce qu'elles soient traitées avec dignité et respect. Nous devons garantir leur droit d'accès à la justice et aux mécanismes de réparation. Il est crucial de renforcer la capacité des États à aider les victimes afin d'honorer et de soutenir les victimes et les rescapés du terrorisme et de protéger le plein exercice de leurs droits humains et libertés fondamentales. Dans cette optique, la prise en charge des victimes du terrorisme est l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement péruvien, comme l'énonce la Politique nationale multisectorielle de lutte contre le terrorisme (2019-2023).

Nous considérons qu'il est important et nécessaire d'évoquer la menace que représente l'extrémisme violent qui peut conduire au terrorisme. Nous devons d'une part nous attaquer aux inégalités et autres causes structurelles, conformément aux politiques nationales de développement et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier aux objectifs de développement durable no 1 et no 16. D'autre part, il nous faut prévenir la radicalisation des individus et renforcer notre tissu social, en collaboration avec les acteurs de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Il s'agit d'une lutte qui se déroule dans l'arène des idées, où nous devons combattre la rhétorique de la violence et du ressentiment par un message de paix et de réconciliation.

Dans la lutte contre le financement du terrorisme, le travail des services de renseignement financier et des douanes est déterminant. La nature même du phénomène auquel nous sommes confrontés nous oblige à améliorer les mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre ces entités, au niveau national et international. À cet égard, nous pensons que le Groupe d'action financière et ses antennes régionales jouent un rôle important pour encourager et aider les États à renforcer leur système financier. En ciblant les mécanismes et sources de financement des groupes terroristes, nous limiterons leur capacité à attaquer.

Dans cette logique, nous devons souligner l'importance de s'attaquer au lien entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, qui crée des dynamiques dont bénéficient ces deux phénomènes. À cet égard, nous

insistons sur le fait que criminalité transnationale organisée et terrorisme peuvent être imbriqués. Il est essentiel d'améliorer la coopération aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin de renforcer la capacité des États à faire face à ce défi. De la même manière, il nous faut maintenir un engagement et une action concertée pour prévenir et démanteler les flux financiers illicites destinés à des fins terroristes.

Nous nous félicitons que la Stratégie tienne désormais compte d'éléments qui la renforcent, en mettant l'accent sur les droits humains et les questions de genre, et de la menace que représente l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes. Nous souhaitons rappeler une fois de plus l'importance d'achever l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international, et de redoubler d'efforts à cette fin.

Je conclurai en affirmant l'engagement et le soutien indéfectibles du Pérou dans la lutte contre les menaces que représente ce fléau.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se félicitent de l'adoption par consensus de la résolution 72/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions les cofacilitateurs, le Canada et la Tunisie, ainsi que leurs équipes, de leur direction du processus d'examen. Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports (A/77/266 et A/77/718), qui ont éclairé ce processus.

Une stratégie consensuelle et véritablement mondiale de lutte contre le terrorisme, qui reflète un équilibre entre les différents intérêts des États Membres et entre les quatre piliers de la Stratégie, est essentielle pour les États confrontés à ce fléau. Le monde a changé depuis 2021, dernière date à laquelle nous avons adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 75/291). La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a modifié le paysage mondial de la sécurité. Suite aux restrictions frontalières qui en ont découlé, les terroristes ont déplacé leurs opérations dans le cyberspace, où ils diffusent des messages à l'intention d'un public confiné en ligne et où ils continuent de rôder aujourd'hui encore.

Il y a tout juste six ans, une organisation terroriste inspirée par Daech assiégeait Marawi, dans le sud des Philippines. Une analyse des réseaux a par la suite établi que cette organisation avait des liens avec des groupes terroristes internationaux qui ont facilité les mouvements de fonds, la circulation de combattants terroristes étrangers et un appui matériel. Les Philippines ont vite réagi en adoptant une stratégie nationale basée sur la Stratégie

antiterroriste mondiale des Nations Unies, en nouant des partenariats avec les communautés, en luttant contre le financement du terrorisme, en renforçant le contrôle des frontières, notamment par des patrouilles maritimes conjointes, en intensifiant l'application de la loi, en optimisant la coopération internationale, et en révisant notre législation antiterroriste. De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, tant dans le domaine aérien que maritime.

Les perspectives ont changé et des progrès considérables ont été accomplis, comme l'ont souligné nos responsables lors de leurs exposés devant le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. S'il est vrai que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de lutter contre le terrorisme, l'incident survenu à Marawi, qui a des éléments transnationaux, démontre la nécessité d'une stratégie mondiale. Pour demeurer pertinente, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies doit rester un document vivant, qui évolue avec le temps et les paradigmes changeants du terrorisme, mais qui est réaliste et répond aux besoins des États Membres. C'est pourquoi les Philippines, tout en se félicitant des mises à jour de la huitième version de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du maintien des principes clefs, notent que la période d'examen est peut-être courte. Nous attendons avec intérêt des mises à jour substantielles dans trois ans, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Stratégie.

Nous affirmons l'importance des droits humains et du droit international humanitaire afin que la lutte contre les terroristes soit menée sans le mépris inconsidéré des droits humains qui nourrit le recrutement de leurs remplaçants. Aux Philippines, le programme conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de 2021 est un outil qui favorise une collaboration systématique et cohérente entre les entités des Nations Unies, les États Membres, les partenaires internationaux et la société civile. Étant donné que la lutte contre le terrorisme concerne plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Groupe du Coordonnateur résident, ou de la Coordonnatrice résidente, et de l'équipe de pays des Nations Unies, il est nécessaire d'accroître les synergies et la cohérence. Le programme conjoint constitue un bon modèle pour tirer parti du multilatéralisme dans l'optique d'une coopération concrète, pratique et pertinente au niveau national. L'un des six domaines de coopération technique du programme conjoint porte sur l'approche fondée sur les

droits de l'homme relative à la lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau, notamment pour faire progresser la protection des droits des victimes du terrorisme, conformément à notre approche globale, qui tient compte de la nécessité de s'attaquer aux facteurs socioéconomiques et de renforcer les programmes de réadaptation et de réintégration correspondants.

Nous nous félicitons des programmes de renforcement des capacités en partenariat avec les entités des Nations Unies et d'autres États, tout en soulignant qu'ils doivent être constructifs, ancrés dans les besoins des pays concernés et dûment informés du contexte de développement et de sécurité sur le terrain. Ils doivent expressément tenir compte des priorités nationales et être menés en coordination avec les porteurs de devoirs. Compte tenu de la nature transnationale de l'extrémisme et du terrorisme, la mise en œuvre de plans d'action nationaux peut bénéficier du renforcement de la coopération entre les organisations et mécanismes nationaux, régionaux et multilatéraux.

Nous restons attachés à l'idée que les efforts de lutte contre le terrorisme doivent être fondés sur le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de l'unité de tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies.

Dans le cadre de la huitième version de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous nous réjouissons de travailler avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les entités des Nations Unies dotées de mandats pertinents, ainsi qu'avec d'autres partenaires, à la mise en œuvre intégrée et équilibrée de la Stratégie au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, et de poursuivre nos efforts de lutte contre le terrorisme dans le respect de l'appropriation nationale et des priorités nationales.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Rien ne pourra jamais justifier un acte de terrorisme. Aucun prétexte religieux ne pourra jamais excuser le recours à des méthodes violentes. Dans le même temps, nous ne pourrions jamais vaincre le terrorisme à long terme si nous ne nous attaquons pas aux conditions qui favorisent sa propagation.

Malheureusement, la question de la lutte contre le terrorisme reste urgente. Dans ce contexte, le Kazakhstan estime que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies continue d'être un instrument unique en son genre qui permet de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Non seulement cette stratégie envoie un message clair selon lequel le terrorisme est inacceptable sous toutes ses formes et dans

toutes ses manifestations, mais elle arrête également des mesures pratiques, individuellement et collectivement, pour prévenir et combattre le terrorisme. Ces mesures pratiques comprennent un large éventail de dispositions allant du renforcement des capacités des États à lutter contre les menaces terroristes à une meilleure coordination des activités du système des Nations Unies.

Le Kazakhstan continue de contribuer aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Notre pays a ratifié les 19 conventions et protocoles universels des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme et applique strictement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Kazakhstan soutient la mise en œuvre du plan d'action commun approuvé en mars 2022 pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Vingt-cinq organisations, dont Daech et Al-Qaïda, ont été reconnues par les autorités judiciaires du Kazakhstan comme extrémistes et terroristes. Nous prenons des mesures concrètes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour lutter contre la propagande de l'extrémisme et du terrorisme sur Internet, un système d'information de cybercontrôle a été mis en place au Kazakhstan en 2019. Nous accordons une attention particulière à la réhabilitation des citoyens kazakhstaniens, en particulier les femmes et les enfants, rentrés de Syrie et d'Iraq à la suite des opérations humanitaires Zhusan et Rusafa. Plus de 620 citoyens ont été ramenés au Kazakhstan depuis des zones de conflit. L'écrasante majorité d'entre eux ont repris une vie normale et se sont réinsérés dans la société. Dans notre région, nous mettons en œuvre, aux côtés du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le programme « Renforcer la résilience face à l'extrémisme violent en Asie », qui vise à promouvoir la résilience dans la lutte contre l'extrémisme violent. De plus, nous continuons de soutenir financièrement la mise en œuvre de ces mesures. L'année dernière, le Kazakhstan a alloué 50 000 dollars aux activités de projet du Bureau de lutte contre le terrorisme. Le même montant a été alloué cette année.

Pour conclure, je réaffirme notre appui ferme aux mesures bilatérales et multilatérales visant à instaurer un monde débarrassé du terrorisme.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons le reste des interventions cet après-midi à 15 heures dans cette même salle.

La séance est levée à 13 heures.